02 03

/ ANNUAL REPORT 2002.03 /

Canada Post

HOW TO REACH US:

1

PHONE

1-800-385-8647

OR (613) 990-6011 FOR LOCAL (OTTAWA-GATINEAU) CALLS.

2

E-MAIL

extcomm@osfi-bsif.gc.ca

3

WEB

www.osfi-bsif.gc.ca

PLEASE SEE PAGE 058 FOR FURTHER INFORMATION

103-07503/

002
LETTER OF CONVEYANCE

004
SUPERINTENDENT'S MESSAGE

006
ROLE AND RESPONSIBILITIES

007
MANDATE

007
ORGANIZATION OF THE REPORT

010
RISK ASSESSMENT AND INTERVENTION
Major Canadian Banks 011
Other Deposit-Taking Institutions 012
Life Insurance Companies 013
Property and Casualty Insurance Sector 015
Pension Plans 016
Supervisory Policies 017

022
APPROVALS

026
RULE MAKING
Domestic Rule Making 026
International Rule Making 028

031
INTERNATIONAL ASSISTANCE

033
OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY

035
CORPORATE INITIATIVES

036
PRIORITIES GOING FORWARD

038
FINANCIAL STATEMENTS

054
APPENDIX 1
Disclosure Of Information

056
APPENDIX 2
Financial Institutions And Pension Plans Regulated by OSFI

The Honourable John Manley, P.C., M.P.
Deputy Prime Minister and Minister of Finance
Ottawa, Canada K1A 0A6

Dear Minister:

Pursuant to section 40 of the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*, I am pleased to submit to you and the Secretary of State (International Financial Institutions) the Annual Report of the Office of the Superintendent of Financial Institutions (OSFI) for the period April 1, 2002, to March 31, 2003.

Yours sincerely,

NICHOLAS LE PAN
Superintendent

Ottawa, October 1, 2003
c.c.: The Honourable Maurizio Bevilacqua

FISCAL YEAR 2002–2003 WAS A CHALLENGING ONE FOR THE FINANCIAL SERVICES INDUSTRY AND FOR OSFI, BUT CANADIANS HAD EVERY REASON TO REMAIN CONFIDENT IN THE SAFETY AND SOUNDNESS OF OUR FINANCIAL SYSTEM.

SUPERINTENDENT'S MESSAGE

Fiscal year 2002–2003 was a challenging one for the financial services industry and for OSFI, but Canadians had every reason to remain confident in the safety and soundness of our financial system.

As we started the year, OSFI's top priority was to continue to enhance our capacity to identify risks faced by federally regulated financial institutions and pension plans, promote better management of those risks and improve our readiness to deal with problems, consistent with our early intervention mandate. Taking action so our framework of guidance and rules continues to meet or exceed international minimums was important as well.

We expected that 2002–2003 would pose challenges, with possible increases in the number of problem financial institutions and pension plans. We therefore focussed our resources on supervision and reduced somewhat rule-making and guidance activities. While our focus was on the short term, we continued to make progress over the year on longer-term initiatives to enhance our effectiveness and efficiency.

Canadian financial institutions in the main performed better than many around the globe during the period under review. Although profitability for banks and insurers was challenged by unfavourable conditions in financial markets and by deterioration in corporate credit in several sectors, continued strength in Canadian employment and personal incomes was an important sustaining influence. The situation in the Property and Casualty (P&C) industry was more difficult and was complicated by factors such as rapidly rising claims costs, particularly in auto insurance, and lower returns on investments.

Pension plans also faced challenges, the most serious of which occurred in plans where the effects of the decline in investment returns were combined with weakness in the sponsor's business conditions.

Public confidence in financial reporting by the corporate sector generally was undercut in the wake of high-profile scandals, largely emanating from the United States. Legislation applying to federal financial institutions already contains a number of safeguards, but Canada has not been immune to similar events. I believed, therefore, that it was important to enhance the integrity of

our marketplace. In addition, OSFI relies on strong and effective governance and audit processes in doing its work. Accordingly, during the year OSFI participated extensively with others — securities regulators, standard setters and policy makers — in developing concrete measures to promote improved transparency and governance in Canada's business sector.

Problems in the financial services industry often lag behind economic and financial cycles, and material economic and financial market uncertainties remain as we enter 2003–2004. OSFI will therefore continue to remain vigilant in the year ahead. We will maintain efforts to contribute to high levels of public confidence in our financial system that is a key element of our economic success.

NICHOLAS LE PAN
Superintendent

Nicholas Le Pan
Superintendent

John Doran
Assistant Superintendent,
Supervision

Donna Pasteris
Assistant Superintendent,
Corporate Services

Julie Dickson
Assistant Superintendent,
Regulation

OSFI was established in 1987 by an Act of Parliament — the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act*. The Office supervises and regulates all banks in Canada, and all federally incorporated or registered trust and loan companies, insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans.

OSFI also provides actuarial advice to the Government of Canada and conducts reviews of certain provincially chartered financial institutions by virtue of federal-provincial arrangements or through agency agreements with the Canada Deposit Insurance Corporation (CDIC).

OSFI derives its powers from and is responsible for administering the following legislation:

Bank Act
Trust and Loan Companies Act
Cooperative Credit Associations Act
Insurance Companies Act
Pension Benefits Standards Act, 1985

These Acts set out the rules for the structure and operation of federally regulated financial institutions and the standards for pension plans. The various Acts address the unique aspects of the sectors each governs, but are designed to be consistent with each other.

OSFI comprises the Supervision, Regulation and Corporate Services sectors, as well as the Office of the Chief Actuary, employing some 450 people in offices located in Ottawa, Montreal, Toronto and Vancouver.

OSFI is funded mainly through asset-based, premium-based or membership-based assessments on the financial services industry and a modified user-pay program for selected services. A small portion of OSFI's revenue is derived from the Government of Canada, primarily for actuarial services relating to the Canada Pension Plan, the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and various public sector pension and benefit plans.

MANDATE

To accomplish its mission of protecting depositors, policyholders and pension plan members from undue loss, OSFI advances and administers a regulatory framework that provides for the early identification and resolution of issues that could threaten the safety and soundness of financial institutions and pension plans. At the same time, OSFI recognizes the regulatory system must not unduly impede institutions from competing effectively. OSFI's employees are committed to delivering professional, high-quality and cost-effective performance.

ORGANIZATION OF THE REPORT

This report is organized according to the five main external outputs that support the achievement of OSFI's mandate.

Risk assessment and intervention includes our activities to monitor and supervise financial institutions and pension plans; monitor the financial and economic environment to identify emerging issues; and intervene in a timely way to protect depositors, policyholders and pension plan members, while recognizing that all failures cannot be prevented.

Rule making encompasses the issuance of guidance and regulations; our input into federal legislation affecting financial institutions; our contribution to accounting, auditing and actuarial standards; and our involvement in a number of international rule-making activities.

OSFI's *approvals* function covers approvals required under the legislation applying to financial institutions and pension plans, as well as supervisory approvals.

OSFI's *international assistance* operations help other countries that are building their supervisory and regulatory capacity.

The *Office of the Chief Actuary* provides a range of actuarial services under legislation to the Canada Pension Plan (CPP) and federal government departments.

These external functions are supported by the Corporate Services Sector, which contributes to our effectiveness and efficiency.

01

RISK ASSESSMENT AND INTERVENTION

SK ASSESSMENT AND INTERVENTION

rall business and financial market conditions in Canada and internationally have a significant act on the performance of financial institutions and pension plans, and therefore on their ety and soundness.

inst a background of global economic weakness and heightened financial market uncertainty, Canadian economy exhibited considerable strength in 2002. This constituted important port to the operations of a wide range of financial institutions during the year. Job creation s outstanding, household incomes and corporate profits experienced solid growth, and domestic nand conditions remained robust.

these strengths at the macroeconomic level masked significant weaknesses in some areas, ch contributed to the challenging environment for Canada's financial sector. A weak and ettled global economic environment affected institutions with international exposures. The out from the bursting of the stock market bubble three years ago and widespread concerns ut financial reporting continued to depress financial markets, both in Canada and abroad. pital market activity remained weak, and returns to financial institutions from their wealth nagement businesses suffered.

ight of these conditions, credit risk was an important area of focus during the year. Overall dit quality among corporate bonds declined again in 2002, on the heels of significant deterioration the previous year. Corporate defaults globally set new records, both in number and value. k premiums rose for much of the year as a result, though they began narrowing towards r-end and into 2003.

THE FALLOUT FROM THE BURSTING OF THE STOCK MARKET BUBBLE THREE YEARS AGO AND WIDESPREAD CONCERNS ABOUT FINANCIAL REPORTING CONTINUED TO DEPRESS FINANCIAL MARKETS, BOTH IN CANADA AND ABROAD.

Given this difficult background, Canadian financial institutions performed well during the period under review. Improved diversification and risk management practices enabled them to weather successfully the recent downswing in the credit cycle. Though their profitability eroded — in some cases significantly — their balance sheets on the whole remain sound and their capital positions solid. Indeed, judging by their stock market performance for the two-year period to June 30, 2003, they have fared better than the rest of the business sector domestically and their counterparts abroad.

GLOBAL CORPORATE DEFAULTS

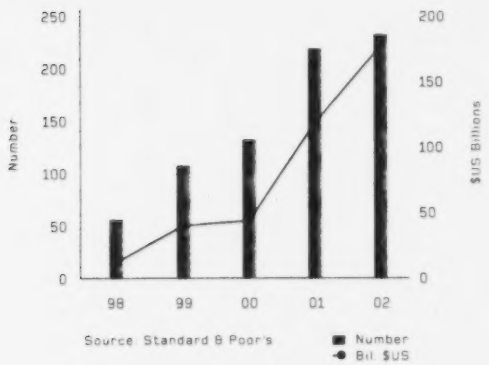

COMPARATIVE STOCK MARKET PERFORMANCE

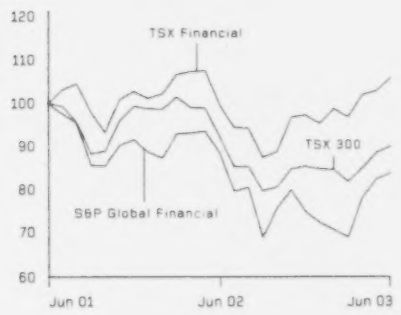

/ MAJOR CANADIAN BANKS /

Sustainable profitability is key to the safety and soundness of financial institutions. The major domestic banks experienced a significant decline in profits in 2002. Returns for the first quarter of 2003, however, indicate a rebound.

Large losses in corporate lending, primarily in the U.S. syndicated loan market, and weak capital market activity were the major factors behind the erosion in earnings. Impaired loans rose during the year, as did provisions for loan losses. Some banks also wrote off investments in areas that did not perform as expected.

Continuation of the solid results in domestic retail and commercial operations was an important key to the banks' ongoing strength. However, there were material differences in the performance of institutions depending on the mix of their business and the quality of their loan portfolios.

Vider net-interest margins (in part due to the sharp drop in short-term interest rates of the ırevious year) helped to limit the erosion in bank profits.

:anadian banks continue to be well capitalized. At over 12%, the average ratio of capital to risk-ıdjusted assets at the end of 2002 was considerably higher than the BIS (Bank for International ;ettlements) 8% minimum threshold or OSFI's 10% target.

;everal banks announced or continued plans to refocus operations to their core retail market and educe their exposure to the corporate sector. Some are expanding internationally (primarily into he U.S.) given the mature character of the Canadian market.

ı addition to regular supervisory reviews tailored to individual institutions, OSFI completed a eview of interest rate risk management at major banks.

lur overall assessment based on our 2002–2003 reviews is that the major Canadian banks enerally have strong risk management processes and sound diversification policies and are dequately provisioned for losses for risk in their loan portfolios. We have been stressing the need or banks to remain vigilant in their underwriting and loan monitoring.

RETURN ON EQUITY

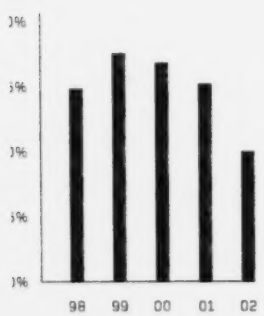

SPREAD

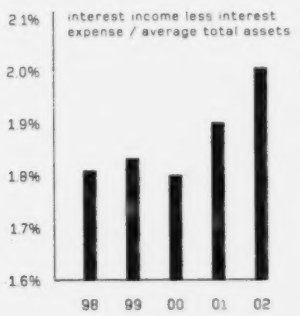

RISK-WEIGHTED CAPITAL RATIOS

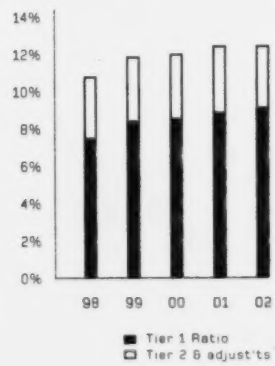

OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS /

s at the end of March 2003, there were 44 smaller deposit-taking institutions supervised y OSFI, including 10 banks and 34 trust and loan companies (excluding bank-owned trust and

loan companies). There were also 32 foreign bank subsidiaries and 21 branches of foreign banks, accounting for some 6.0% of all bank assets. Three foreign bank subsidiaries converted to branches in 2002, bringing the total of such conversions to 13 since foreign branching was permitted in 1999.

There is a wide range of business strategies amongst smaller domestic deposit-taking institutions and foreign banks. Accordingly, the factors affecting these institutions are varied and the risks are more specific to individual institutions.

Overall, these deposit-taking institutions showed stability by most financial measures. Capital positions remained at healthy levels and most institutions reported reasonable levels of profitability. Credit quality remained an issue, but was being actively managed overall. The good performance of the Canadian economy and retail and commercial banking has been particularly important to the health of a number of these institutions. OSFI took action under its supervisory framework in several cases in which risk management and control practices were inadequate relative to the risks being assumed.

OSFI continues to monitor closely pressures in certain troubled foreign markets, notably Japan and Germany, to detect any adverse impact on Canadian operations of institutions from those countries.

OSFI TOOK ACTION UNDER ITS SUPERVISORY FRAMEWORK IN SEVERAL CASES IN WHICH RISK MANAGEMENT AND CONTROL PRACTICES WERE INADEQUATE RELATIVE TO THE RISKS BEING ASSUMED.

/ LIFE INSURANCE COMPANIES /

Canadian life insurance companies generally weathered the recent financial and economic conditions better than their counterparts in most other countries. This was partially due to lower direct exposure to equity markets, particularly relative to their European counterparts. Nevertheless, with the downturn in equity markets, fees from a variety of equity-related products were compressed and reserves to support embedded guarantees in these products enhanced.

Despite these pressures, life companies managed to maintain healthy profit margins overall. Earnings have generally been stable, with a slightly deteriorating trend. On the whole, the life conglomerate groups did better than the smaller Canadian companies and foreign companies and branches.

Good cost control contributed to the sector's performance. In 2002, the industry's expenses (commissions and other expenses) relative to premium revenues were the lowest in recent years. The industry also benefited from the relatively strong domestic economy. While net income from all jurisdictions combined fell slightly in 2002, net income from Canadian operations increased by over 10%. Roughly half of the sector's income originates from foreign operations.

OSFI establishes Minimum Continuing Capital and Surplus Requirements (MCCSR) for life insurance companies based on their business and investment risks. The ratio of a company's actual capital relative to the minimum requirement (the MCCSR ratio) is an indicator of how well that company is capitalized. The ratio, which was already strong, improved for most life companies in 2002. Changes in the MCCSR formula, discussed in the rule-making section below, contributed to this improvement.

The consolidation trend in the industry gained momentum recently with the completion of two acquisitions involving some of Canada's largest insurance companies. Acquisitions have been a major source of earnings growth in the industry, based on expense synergies. In assessing acquisition proposals, OSFI considers the safety and soundness of the combined institutions. Additional focus is on the management of integration risks and, depending on how a transaction is financed, its impact on the acquiring company's capital and reserves.

OSFI has continued to support the development of enterprise-wide risk management in insurance companies. OSFI has also been monitoring the ongoing efforts of companies to adjust to the

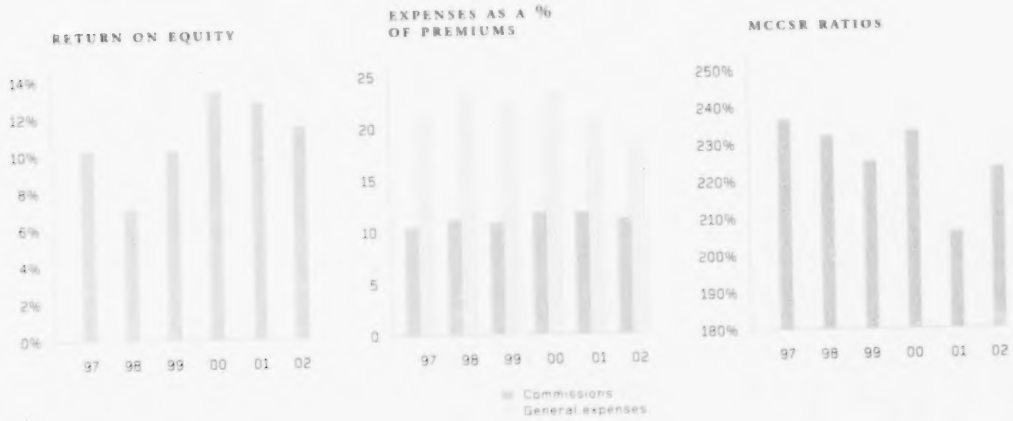

impact of low interest rates and depressed equity markets, particularly on products with guaranteed investment returns or death benefit and maturity guarantees. Indicators in these areas have generally been positive, but OSFI is prepared to intervene, if necessary, in individual cases.

OSFI HAS CONTINUED TO SUPPORT THE DEVELOPMENT OF ENTERPRISE-WIDE RISK MANAGEMENT IN INSURANCE COMPANIES.

/ PROPERTY AND CASUALTY [P&C] INSURANCE SECTOR /

The past year was another difficult one for the P&C industry. Rapidly growing claims costs, especially for automobile insurance, have kept underwriting losses high despite premium increases. Low investment returns have made it difficult for insurers to generate the income necessary to offset underwriting losses. Increasing reinsurance costs in the wake of 9/11 have aggravated insurers' difficulties. In 2002, P&C profits fell for the fifth consecutive year.

As a result of these conditions, the capital position of the industry overall continued to erode. In some cases, weak insurance and capital markets worldwide reduced the availability of capital to the sector. Capital adequacy, as measured by the Minimum Asset Test (MAT), remained above

RETURN ON EQUITY

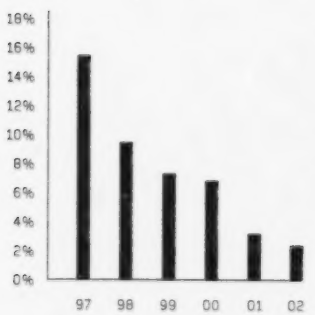

EXCESS ASSETS - MINIMUM ASSET TEST

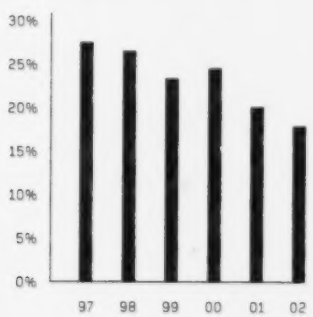

EXPENSE AND CLAIMS RATIOS (%)

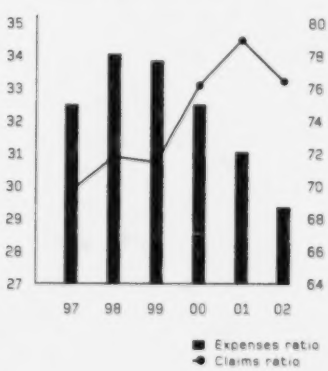

nimum requirements, but the downward trend that began five years ago continued into 2002 :h more companies bumping against OSFI's capital target thresholds.

derwriting results improved significantly last year, with declines in both expense and claims :ios, though not sufficiently to offset poor investment returns.

SFI has worked with companies to ensure they maintain capital ratios above supervisory thresholds a continual basis. Staff has been reallocated to make more resources available to the pervision of P&C companies, and more specialist resources are being applied to P&C issues. mpanies with higher-risk profiles have been subject to more frequent financial reporting and :reased intervention.

PENSION PLANS /

SFI supervises 1,205 private pension plans covering employees in federally regulated areas of nployment. These include inter-provincial and international transportation, telecommunications nd banking, and enterprises in the Yukon, Northwest Territories, Nunavut and Aboriginal communities. SFI-supervised plans account for about one-tenth of all registered pension plans in Canada, with ne rest being supervised provincially.

rivate pension plans are voluntary arrangements between employers and employees. OSFI must nd the appropriate balance between prudential supervision and establishing an environment that oes not discourage the creation of pension plans or cause employers to terminate plans. A alanced approach to supervision recognizes that plan administrators need to take reasonable isks in their investment and funding strategies and that plans or their sponsors can sometimes

THROUGH ITS PARTICIPATION ON THE ACCOUNTING STANDARDS OVERSIGHT COUNCIL (AcSOC), OSFI IS ALSO WORKING FOR IMPROVED DISCLOSURE AND TRANSPARENCY OF PENSION PLAN OPERATIONS AND FINANCIAL CONDITIONS.

experience difficulties that lead to loss of benefits. Legislation specifically permits defined-benefit pension plans to operate in a deficit position. In deciding whether and how to intervene, OSFI takes into account the size of the deficit and the sponsor's capacity to fund it.

Weak investment returns in the last two years have had a significant adverse impact on many pension plans. Stress testing conducted by OSFI using year-end 2002 data showed that approximately half of all defined-benefit plans supervised by OSFI were underfunded, meaning their estimated liabilities exceeded assets. Of these, some 55% were underfunded by more than 10%. A small number of these plans continued to take contribution holidays in 2003, which in OSFI's view was not prudent given the particular circumstances of some of these plans. A number of plan sponsors are taking steps to deal with deficits in their plans.

OSFI took action ranging from issuing direct orders to cease the contribution holidays to requiring enhanced notification to members. OSFI also announced that, going forward, it will increase the frequency of stress testing. For plans operating close to the solvency margin, OSFI is pursuing options that include more frequent valuations (which trigger requirements to fund deficits), required notification to OSFI and to members of intentions to take contribution holidays, and board approval of such intentions.

Through its participation on the Accounting Standards Oversight Council (AcSOC), OSFI is also working for improved disclosure and transparency of pension plan operations and financial conditions.

/ SUPERVISORY POLICIES /

OSFI uses a world-class supervisory framework designed to help identify risks early and channel resources effectively to assess the impact on regulated financial institutions and to intervene on a timely basis as necessary. We assess separately the level of risk and quality of risk management for each of an institution's significant activities. OSFI's supervision relies on effective risk management control and governance functions at the institutions, but tests that reliance through a cycle of monitoring and on-site reviews.

We continue to refine the supervisory framework and make it more transparent. Over the past years, OSFI has introduced detailed criteria to guide supervisors in applying the framework. In 2002, these criteria were made public. We also introduced Composite Risk (CR) ratings for financial institutions. These ratings are shared, on a confidential basis, with institutions.

The CR rating represents OSFI's overall evaluation of the safety and soundness of an institution. In addition to the business risks and quality of controls, the CR rating also takes into account the earnings and capital position of the institution. There are four CR ratings: low, moderate,

above average and high. CR ratings covering 204 institutions were provided to those institutions during 2002–2003.

At the end of March 2003, over 75% of all institutions provided ratings were assigned a low or moderate risk rating. In the life insurance sector, where conditions were generally the healthiest, 94% of all companies fell into these two lower-risk categories. In the P&C sector, nearly 70% did. Overall, only 1.5% of institutions were assessed as high risk.

WE CONTINUE TO REFINE THE SUPERVISORY FRAMEWORK AND MAKE IT MORE TRANSPARENT. OVER THE PAST YEARS, OSFI HAS INTRODUCED DETAILED CRITERIA TO GUIDE SUPERVISORS IN APPLYING THE FRAMEWORK.

The risk rating also helps determine the degree of supervisory attention an institution receives. OSFI follows the published *Guide to Intervention*, which sets out the supervisory intervention steps associated with different levels of overall risk posed by an institution. Under the Guide, financial institutions are rated on a scale of 0-4. An institution with a zero rating is subject to routine supervisory and regulatory actions. Where concerns exist, institutions are assigned ratings from stage 1 (early warning) to stage 4 (problems so serious that the institution is not viable).

Given the challenging financial environment, the number of institutions at stage 1 or above increased substantially in 2002–2003. This was especially true for P&C companies. The vast majority of staged institutions were in the early warning (stage 1) category. In addition, in part through OSFI's interventions, nine staged institutions were upgraded during the year, indicating improvement in their condition.

During 2002–2003 there were no institutions that OSFI applied to have wound up. Shortly after the fiscal year-end, due to the issuance of the U.S. liquidation order against Home Insurance, the Canadian branch of the U.S.-based P&C company was wound up in order to protect policyholders and creditors in Canada. In 1997, OSFI had restricted the Canadian branch's activities and frozen

the vested assets held in Canada because of the financial difficulties the U.S. company was experiencing at the time.

As discussed earlier in the report, the difficult market conditions also had a significant impact on pension plans. The number of pension plans on OSFI's watch list rose during the year from 50 to approximately 80. Of these, about 60 were defined-benefit plans and 20 were defined-contribution plans. There were some positive results as well, however. Several plans were upgraded over this period and the number of plans with late remittance of contributions declined.

In the aftermath of 9/11, Canada stepped up efforts to combat financial crime and prevent the use of financial institutions to launder money or finance illegal activities, including terrorism. As part of these efforts, in 2002–2003 OSFI initiated a program of more-focussed reviews of anti-money laundering and anti-terrorism policies and procedures of banks and life insurance companies.

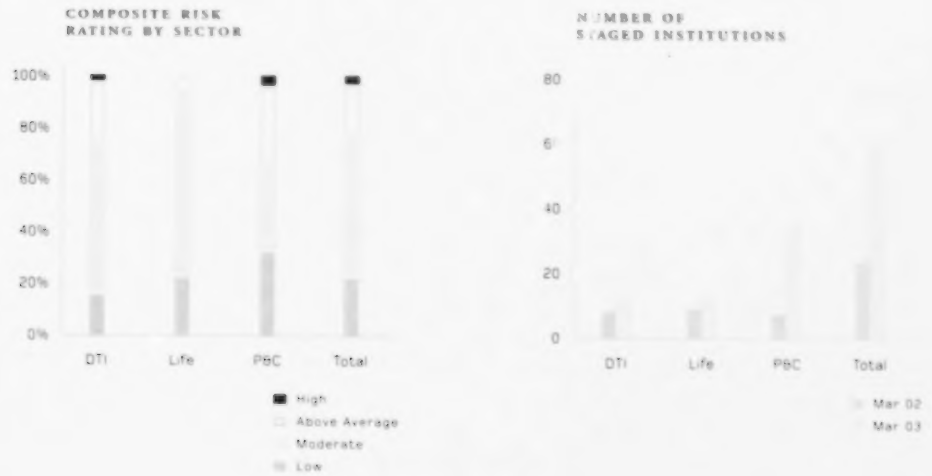

02

APPROVALS

Federally regulated financial institutions are required to seek consent from the Minister of Finance or the Superintendent of Financial Institutions for certain types of transactions, including incorporation, corporate restructuring and ownership change. Bill C-8, which came into effect in October 2001, introduced a streamlined approval process. It reduced the number of matters requiring approval, shifted some from ministerial to Superintendent approvals and established a "deemed approval" process. Under this new process, certain types of applications are automatically approved 30 days after receipt unless the Superintendent raises concerns or requires a delay.

The new process has now been fully implemented, with significantly positive results for institutions. Of the roughly 730 approvals granted in 2002, more than half were subject to the streamlined process. Ministerial approvals accounted for less than 20%.

Of the transactions subject to the streamlined approval process, 71% were completed within the 30-day period. The new streamlined approval process has reduced considerably the time it takes to deal with applications.

OSFI intends to build on this improvement. It has begun a review of the regulatory approval process for all types of applications, not just those subject to the deemed approval regime, with a view to tracking and improving the turnaround time for an application. To improve efficiencies, a comprehensive electronic case and document management system was introduced in 2002.

OSFI is also continuing efforts to make the approval process more transparent to the industry. To this end, the Office published an additional 21 instruction guides over the past year, setting out key information requirements for applications for regulatory consent. Failure by institutions to provide the required information remains the most common reason for delays in approvals. In

THE NEW STREAMLINED APPROVAL PROCESS HAS REDUCED CONSIDERABLY THE TIME IT TAKES TO DEAL WITH APPLICATIONS.

October 2002, OSFI hosted a seminar on the regulatory approval process for regulated institutions and their advisors. Additional seminars are being planned, as they allow timely communication on ways to reduce or eliminate impediments to an effective and efficient approval process.

OSFI approved two applications during the year to establish new domestic banks in Canada. One of these, the Pacific and Western Bank, involved converting an existing provincially based trust company to a bank. The other, Bank West, is a start-up. By year-end, a third application was close to receiving approval and a handful of other parties were discussing with OSFI the possibility of establishing a bank.

The number of transactions requiring approval under the legislation declined slightly in 2002 from the previous year. This was due to the streamlining initiatives noted above and to industry conditions.

In addition to legislative approvals, OSFI provides advance opinions on various capital transactions where institutions want certainty about the regulatory treatment of the transaction. OSFI also validates the use of certain complex models for use by institutions in determining their compliance with regulatory capital rules. Twelve approvals and opinions of this nature were provided during the year.

While timeliness of approvals is key, applying judgment in a consistent and appropriate way is critical. To that end, the various internal practices to review precedent approvals, seek regular feedback from industry and provide more information publicly on precedent approvals are an important part of success.

PROCESSING TIME 2002
(% OF ALL APPROVALS)

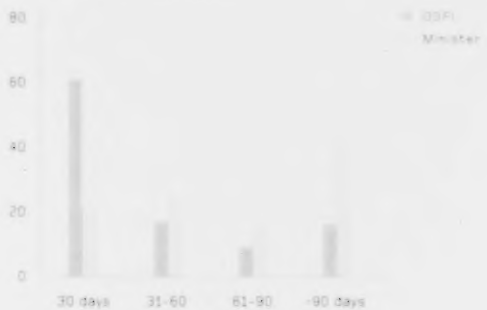

03

RULE MAKING

OSFI is involved in the development and promotion of regulatory standards and practices consistent with its mandate. This includes contributing to legislative changes, drafting regulations and guidelines, and participating in joint efforts with other agencies engaged in standard-setting functions, both domestically and abroad.

/ DOMESTIC RULE MAKING /

OSFI's rule-making initiatives during the year focussed on strengthening the governance of financial institutions and enhancing public trust in the operation of Canada's financial markets. These initiatives acquired added importance in the wake of Enron and similar events.

In the summer of 2002, OSFI, along with the Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) and the Ontario, Quebec and British Columbia securities commissions, created the Canadian Public Accountability Board (CPAB). The Board's mission is to contribute to public confidence in the integrity of financial reporting of Canadian public companies by promoting high-quality, independent auditing. The Superintendent is a member of the Council of Governors, which is responsible for making appointments to the board of directors of CPAB and periodically reviewing the effectiveness of this new system of auditor oversight.

OSFI'S NEW GUIDANCE FOCUSSED ON GOVERNANCE ISSUES PARTICULARLY IMPORTAN TO FINANCIAL INSTITUTIONS, INCLUDING THE ROLE OF THE BOARD WITH RESPECT TO RISK MANAGEMENT, INTERNAL CONTROLS AND EXTERN OVERSIGHT, AND THE RELATIONSHIP BETWEEN THE BOARD AND REGULATORS.

OSFI is also a member of the Accounting Standards Oversight Council (AcSOC), an independent body overseeing the activities of the Accounting Standards Board. AcSOC focussed much of its activity during the past year on accounting issues that gained prominence in the wake of Enron. It also endorsed making mandatory the recognition of stock option costs in corporate financial statements. While many corporations, including most banks, were already moving to recognize stock option expenses on their own, a consistent accounting framework for all corporations that better recognizes their true costs is highly desirable.

In November 2002, OSFI issued a draft guideline setting out its expectations for an external review process for reports produced by appointed actuaries of federally regulated insurance companies. The draft guideline will be revised to consider comments received from the industry and the actuarial profession. Periodic review of the work of appointed actuaries will commence with actuarial reports as of the end of 2003. The purpose of these reviews is to increase the consistency of actuarial practice and reinforce the ability of OSFI and others to rely on the work of the appointed actuary.

Following extensive industry consultations, in January 2003 OSFI released the *Corporate Governance Guideline* for financial institutions. To avoid duplicating the considerable guidance on corporate governance already available from other sources, OSFI's new guidance focussed on governance issues particularly important to financial institutions, including the role of the board with respect to risk management, internal controls and external oversight, and the relationship between the board and regulators. OSFI is strengthening its focus on governance as part of its supervisory process, and the release of the guideline reflects OSFI's desire to emphasize the importance of effective governance to the safety and soundness of financial institutions. The guide was provided to all directors of the institutions OSFI regulates.

A considerable part of OSFI's rule-making function relates to capital. Having adequate capital is fundamental to the safety and soundness of any institution. But capital is costly, and excessive requirements, or requirements unrelated to risk can put a firm at a disadvantage relative to its competitors. During the year, OSFI issued revised capital guidelines for the life insurance and the property and casualty (P&C) insurance sectors.

Capital charges for life insurers were reduced for participating policies and index-linked products where investment risks are partially or fully passed on to policyholders. Mortality risk requirements for non-participating individual insurance policies were also lowered to take into account improvements in mortality rates over the years. OSFI continues to work with the industry to ensure that capital adequacy requirements reflect developments in the sector.

eginning this year, the capital rules for the P&C industry were replaced by a new capital adequacy tandard, the Minimum Capital Test (MCT). Developed in consultation with the industry and rovincial supervisors, the new standard provides for the first time a harmonized, risk-based apital adequacy test for P&C companies across Canada. This new standard replaces four eparate solvency tests applicable under federal and provincial legislation, reducing the burden of ıultiple jurisdictional requirements. The MCT has been designed to be, on average, neutral in its ıpact on capital relative to the MAT. The new test is considerably more risk-sensitive and, by ıplementing conservative risk management and investment practices, companies may take dvantage of the risk-sensitive nature of the new test to lower their capital requirements. ompanies have been maintaining results on both the old and new basis in order to monitor the ansition to the new rules. These results show that the new test yielded an overall reduction in ıe industry capital requirements of some $700 million.

SFI participated during the year in an international comparison of capital and related accounting ıd actuarial rules in the P&C industry. The study strongly supported OSFI's risk-based approach) measuring capital, but also queried how the thresholds for intervention above the minimum ɔmpared to certain other jurisdictions.

SFI is also developing a number of regulatory changes to strengthen the current pension plan nding rules. These changes will require that plan sponsors fully fund promised benefits on ırmination of the plan. In addition, existing legislation authorizes the Superintendent to disallow ıy benefit improvements that would cause the solvency ratio of the plan to fall below a prescribed ıtio. Work on regulations to implement this power is currently under way. We anticipate that these ıgulatory changes would come into effect in early 2004, following consultations.

INTERNATIONAL RULE MAKING /

its international rule-making activities, OSFI participates most actively in areas of greatest ıportance to Canadian financial institutions and areas where we, or our institutions, have ırticular expertise or interest.

ıe Basel Committee on Banking Supervision (BCBS) is the prime body bringing together supervisors ıd regulators of international banks from G-10 countries. It has taken a leadership role over a ımber of years in rule setting. The BCBS has focussed recent efforts on developing a modernized pital adequacy accord that will better relate capital requirements for international banks to the ıks they assume.

SFI believes new risk-based capital rules for banks are highly desirable and supports the work of e BCBS as a member of the Committee and through active participation in a number of

OSFI BELIEVES NEW RISK-BASED CAPITAL RULES FOR BANKS ARE HIGHLY DESIRABLE

subcommittees responsible for different aspects of the New Accord. The Superintendent of Financial Institutions also chairs the BCBS Accord Implementation Group, whose purpose is to share information among supervisors in G-10 and other countries, thereby promoting consistency in their approaches to implementation.

OSFI's contribution and commitment to the work of the BCBS was recognized in March 2003, when the Superintendent of Financial Institutions was appointed to the newly created position of vice-chair of the Committee.

As part of its involvement in developing the New Basel Accord, OSFI has actively sought the input of Canadian banks and shared with the BCBS members Canada's expertise in retail lending and asset securitization. In October 2002, OSFI enlisted the participation of major Canadian banks in a quantitative impact study and a review of the draft rules allowing participating banks around the world to perform concrete and comprehensive assessments of the proposals. In addition, during the year OSFI made significant efforts to be ready in time for implementation of the New Accord. This allows OSFI to start to respond to industry requests for interpretation of the Accord, which is key to banks being able to implement the changes necessary to comply.

OSFI also plays an important role in the work of the International Association of Insurance Supervisors (IAIS), which has been increasingly active in its evolving role as a standard-setter for life and general insurance supervision. OSFI participates as a member of the Executive, Technical and Budget committees of the IAIS and the Accounting, Investment and Solvency subcommittees. It is also a member of the Task Force on Revision to the Insurance Core Principles and Methodology, and participated in the Working Group on the Future and Financing Structure of the IAIS, which produced a working plan for the IAIS last October.

As well, OSFI follows the progress of other industry and regulatory groups and comments regularly on their draft papers.

04

INTERNATIONAL ASSISTANCE

In 2002, OSFI achieved a significant measure of success with its technical-assistance program, which is aimed at helping emerging market economies improve their financial institutions' supervisory systems. OSFI's commitment in this area represents a practical and effective means of contributing to international stability and is consistent with Government of Canada priorities. The International Advisory Group (IAG), which administers and operates the program, provides hands-on technical advice, training, workshops and seminars, primarily to supervisors in the Caribbean, Asia and Latin America in the areas of bank and insurance company regulation and supervision. The Canadian International Development Agency (CIDA) provides the bulk of the funding for the Group.

During the year under review, IAG developed and began offering "in-house" programs that allow foreign bank and insurance company supervisors the opportunity to visit and learn at OSFI. IAG contributed to the IMF/World Bank Financial Sector Assessment Program as expert assessors and by providing technical assistance to rectify identified shortcomings in several jurisdictions. IAG was also active in delivering regional training seminars and in assisting various offshore finance centres.

In addition, OSFI continues to support the Toronto International Leadership Centre for Financial Sector Supervision through its role on the Board of Directors, the Executive Committee and the Banking Program Advisory Board, as well as through the secondment of an OSFI employee. Founded in 1998, the Centre is unique. Individuals with substantial experience in financial supervision from Canada and abroad help supervisors from around the world acquire the knowledge and leadership skills to build effective supervisory regimes in their countries. The programs, initially held solely in Toronto, are now delivered virtually worldwide, often in partnership with other international or local partners.

05

OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY

The Office of the Chief Actuary (OCA) has responsibilities that are different in nature from those of the other sectors within OSFI. Rather than fulfilling a regulatory or supervisory function, OCA provides actuarial services for a variety of programs. These include the Canada Pension Plan (CPP), Old Age Security, Canada Student Loans Program, and pension and benefit plans covering the federal Public Service, the Canadian Forces, the Royal Canadian Mounted Police, federally appointed judges and members of Parliament.

In addition to preparing statutory actuarial reports on the financial status of the plans, OCA provides the relevant government departments with actuarial advice on the design, funding and administration of these plans. OCA clients include Human Resources Development Canada, Department of Finance, Treasury Board, Public Works and Government Services, National Defence, the RCMP and Justice Canada.

The 19th Actuarial Report on the Canada Pension Plan was tabled in Parliament in June 2002 and confirmed the long-term viability and financial sustainability of the CPP. The Report confirms that the 9.9% combined employer-employee contribution rate attained in 2003 is expected to be sufficient to sustain the Plan indefinitely as larger numbers of Canadians reach retirement age. This actuarial report was prepared to show the effect of Bill C-3 (originally Bill C-58), *An Act to amend the Canada Pension Plan and the Canada Pension Plan Investment Board Act*, on the long-term financial status of the CPP. Bill C-3 gives full responsibility for cash management of the CPP to the Canada Pension Plan Investment Board by transferring the three-month operating balance and the CPP bond portfolio to the Investment Board.

OCA completed a number of other reports during the year, including actuarial reports on the Old Age Security program, the Canada Student Loans Program and several public sector pension plans, as well as the actuarial studies "Canada Pension Plan Experience Study of Disability Beneficiaries" and "CPP Actuarial Adjustment Factors Study." OCA also carried out two international mandates, one involving a review of Mexico's long-term economic and investments risks and the other a peer review of actuarial reports prepared by the Government Actuary of the United Kingdom.

06

CORPORATE INITIATIVES

In 2002–2003, OSFI embarked on a multi-year plan to enhance its information systems and help improve overall efficiency and effectiveness. This initiative should produce savings for regulated institutions in direct costs and in their costs of complying with OSFI information requirements. OSFI created an information portal for employees, to facilitate on-line access to information materials and save search time; completed implementation of a case management system to handle approvals more effectively; and began work on a multi-year business systems integration initiative (BSII) to streamline core supervisory processes and enable them with workflow tools. In addition, OSFI began to implement an office-wide electronic document management capability, with a view to moving to a fully electronic corporate record system over the next five years.

During this period, OSFI initiated enterprise-wide risk management (ERM). ERM is a contemporary management tool that provides organizations with a comprehensive and integrated approach to identifying risks in their operations and assessing the quality of risk mitigants. It is a proactive approach that helps organizations anticipate changes to their operating environment and respond to them effectively.

OSFI also adopted a formal competency model in its human resource management. A competency model outlines the full range of skills, knowledge and behaviours required for success in a given position or in groups of comparable positions. Given the unique skill sets required in many OSFI positions, the competency model will strengthen our ability to improve organizational performance by identifying appropriate candidates when recruiting, surfacing training and development needs of current staff, and differentiating individual performance and rewards.

PRIORITIES GOING FORWARD

OSFI does not anticipate a major change in priorities for the upcoming year. OSFI will remain vigilant as financial institutions and pension plans may continue to face a number of challenges depending on the environment. The Office will continue to:

- Effectively identify the risks faced by federal financial institutions and pension plans and intervene as appropriate;
- Improve OSFI's readiness to deal effectively with problem federally regulated financial institutions (FRFIs) and pension plans, including through finalizing and testing OSFI's own Business Resumption Plan (BRP);
- Ensure that the framework of OSFI guidance and rules applying to FRFIs and pension plans remains relevant and meets international minimums through focussed updates, such as with respect to outsourcing by FRFIs;
- Analyze the implementation of policy frameworks and adapt regulatory and supervisory approaches as required (examples include further refining OSFI's approach to assessing governance of FRFIs and fully implementing a compliance program for anti-money laundering);
- Maintain the resources and infrastructure necessary to support supervisory and regulatory activities, such as completing current projects to enhance information systems and workflow processes on time and on budget, and fully implementing major human resources policies such as the introduction of competencies; and
- Respond in a focussed and selective way to the increasing demands for OSFI's technical assistance, funded by CIDA, and further develop OSFI's program of hands-on training.

FINANCIAL STATEMENTS

FINANCIAL HIGHLIGHTS FOR 2002–2003

/ BACKGROUND /

OSFI recovers its costs from several revenue sources. Costs for risk assessment and intervention (supervision), approvals and rule making are charged to the financial institutions and private pension plans that OSFI regulates and supervises.

The allocation of costs to individual institutions for OSFI's main activities of supervision, approvals and rule making is determined in several ways. In general, the system is designed to allocate costs to institutions based on the approximate amount of time spent supervising and regulating the institutions. As a result, well-managed, lower-risk institutions and those with fewer approvals bear a smaller share of OSFI's costs.

Specific user fees cover costs for certain approvals. Problem (staged) institutions are assessed a surcharge approximating the extra supervision resources required.

OSFI also receives revenues for cost-recovered services. These include revenues from CIDA for international assistance, revenues from provinces for whom OSFI does supervision of their institutions on contract, and revenues from other federal agencies for whom OSFI provides administrative support. Starting in 2002–2003, cost-recovery revenue also included amounts charged separately to major banks for implementation of the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord over the three-year period ending 2004–2005.

The remainder of costs of risk assessment and intervention, approvals and rule making are recovered through base assessments against institutions and pension plans according to various formulae. Overall, OSFI fully recovered all its expenses for the fiscal year 2002–2003.

This year OSFI began collecting late and erroneous filing penalties from financial institutions that submit late and/or erroneous financial and non-financial returns. These penalties are billed quarterly, collected and deposited in the government's accounts. By regulation, OSFI cannot use these funds to offset expenses.

The Office of the Chief Actuary is funded by fees charged for actuarial services and by parliamentary appropriations.

/ FEDERALLY REGULATED FINANCIAL INSTITUTIONS /

Base assessments to industry rose $3.0 million, or 5.5%, for the year ended March 31, 2003. Total expenses were $64.0 million, a 12% increase from the previous year. Revenue from user fees and charges and cost-recovered services increased considerably faster. Surcharges to problem institutions rose by $1.4 million from the prior year. This was due to the combined effect of a greater number of staged institutions in the year, the full-year application of the surcharges (vs. 10 months in fiscal year 2001–2002), and the full phase-in of surcharges (vs. a 50% phase-in for fiscal year 2001–2002). User fees from approvals were lower than expected due to a decline in the number of approvals. The current level of user fees for approvals does not approximate costs incurred. As a result, OSFI is working to alter regulations to increase fees over a two-year period.

Cost recovery revenue related to implementing the internal ratings-based approach of the New Basel Capital Accord was $2.2 million. Other service charges rose by slightly more than $0.6M.

The increase in personnel costs that was the main driver of OSFI expenses arose from an increase in the number of employees at OSFI and continued adjustments to employee compensation to more closely reflect market levels. These cost factors are part of a strategy to ensure OSFI attracts and retains the people it needs, with the requisite range of experience and skills to meet its mandate. During the year OSFI also increased its performance-related pay.

OSFI staff increased during the year as vacant positions were filled in supervision and in specialist areas that largely support risk assessment and intervention. Additional resources also supported OSFI's international assistance activities and implementation of new international capital rules for banks (these do not affect general assessments to institutions). OSFI is currently close to its optimum size and during the year a limit was set on headcount.

/ PRIVATE PENSION PLANS /

A formula is used to set revenue from pension plans at a level that matches expenses. Expenses in this area declined 8% from the previous year, due mainly to staff vacancies.

/ OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY /

The decrease from the prior year in the expenses of the Office of the Chief Actuary is mainly attributed to non-recurring costs incurred in 2001–2002 for the independent review of the 18th Actuarial Report on the Canada Pension Plan.

/ FINANCIAL INSTITUTION ASSESSMENTS BY INDUSTRY /

OSFI assessments are differentiated to reflect the costs incurred by each industry group. The chart below shows the growth of general assessments by industry group over the past five years. General assessments are the costs allocated to an industry, less specific fees for approvals and surcharges for problem institutions. As the chart shows, assessments on the P&C sector over this five-year period rose considerably less than for other industry sectors. In 2002–2003, however, assessments on the P&C sector grew faster.

GENERAL ASSESSMENTS BY INDUSTRY
Cumulative Growth Rates from Fiscal Year 1997

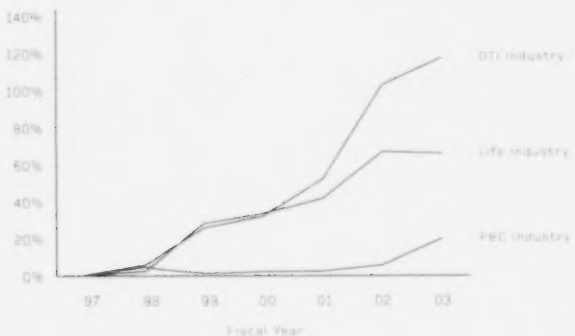

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR THE FINANCIAL STATEMENTS

Responsibility for the integrity and objectivity of the accompanying financial statements and the consistency with all other information contained in this annual report rests with OSFI management.

These financial statements, which include amounts based on management's best estimates as determined through experience and judgement, have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles. Management has developed and maintained books of accounts, records, internal controls, management practices, and information systems designed to provide reasonable assurance that assets are safeguarded and controlled, resources are managed economically and efficiently in the attainment of corporate objectives, and transactions are in accordance with the *Financial Administration Act* and regulations and with OSFI policies and statutory requirements.

The Auditor General of Canada, the independent auditor for the Government of Canada, has audited the transactions and financial statements of OSFI and reports on her audit to the Minister of Finance.

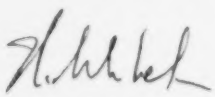

NICHOLAS LE PAN
Superintendent

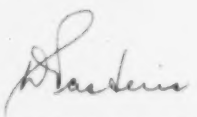

DONNA PASTERIS
Assistant Superintendent
Corporate Services

Ottawa, Canada
May 30, 2003

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

AUDITOR'S REPORT

To the Minister of Finance

I have audited the statement of financial position of the Office of the Superintendent of Financial Institutions as at March 31, 2003 and the statements of operations and equity of Canada and cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Office's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Office as at March 31, 2003 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

John Wiersema, CA
Assistant Auditor General
for the Auditor General of Canada

Ottawa, Canada
May 30, 2003

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

AS AT MARCH 31

/ ASSETS /	2003	2002
Assets		
Cash Entitlement	$ 35,514,923	$ 34,722,099
Accounts Receivable	5,240,382	1,260,864
Accrued Base Assessments	1,039,822	4,777,922
Capital Assets (note 4)	5,389,282	5,349,082
TOTAL ASSETS	**$ 47,184,409**	**$ 46,109,967**

/ LIABILITIES AND EQUITY OF CANADA /	2003	2002
Liabilities		
Accounts Payable & Accrued Liabilities	$ 3,211,176	$ 2,456,561
Accrued Salaries and Benefits	8,887,754	8,306,154
Deferred Charges	561,083	1,534,604
Deferred Private Pension Plan Revenue	1,039,596	933,193
Employee Future Benefits other than pension (note 9)	5,947,187	5,341,842
	19,646,796	**18,572,354**
Equity of Canada	**27,537,613**	**27,537,613**
TOTAL LIABILITIES & EQUITY OF CANADA	**$ 47,184,409**	**$ 46,109,967**

Commitments and Contingencies (note 6)

NICHOLAS LE PAN
Superintendent of Financial Institutions

/ THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS /

STATEMENT OF OPERATIONS AND EQUITY OF CANADA

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31

/ SUPERVISION OF FEDERALLY REGULATED FINANCIAL INSTITUTIONS /	2003	2002
Revenue		
Base Assessments	$ 56,542,383	$ 53,577,359
User Fees and Charges	4,036,411	3,070,006
Cost Recovered Services	3,451,087	534,685
Total Revenues	64,029,881	57,182,050
Expenses (note 10)		
Supervision & Regulation	60,578,794	56,647,365
Cost Recovered Services	3,451,087	534,685
Total Expenses	64,029,881	57,182,050
Results before Non-Respendable Filing Penalties Revenue	--	--
Non-Respendable Filing Penalties Revenue (note 11)	709,900	--
Net Results	709,900	--
/ SUPERVISION OF PRIVATE PENSION PLANS /		
Revenue	3,163,398	3,438,563
Expenses (note 10)	3,163,398	3,438,563
Net Results	--	--
/ OFFICE OF THE CHIEF ACTUARY OF CANADA /		
Revenue	2,907,745	2,804,500
Expenses (note 10)	3,614,745	3,772,356
Net Results	(707,000)	(967,856)
Net Results of Operations before Government Funding	**2,900**	**(967,856)**
Government Funding (note 5)	707,000	916,500
NET RESULTS OF OPERATIONS FOR THE YEAR	**709,900**	**(51,356)**
EQUITY IN CANADA, BEGINNING OF YEAR	**27,537,613**	**27,588,969**
Non-Respendable Filing Penalties Earned on Behalf of the Government (note 11)	(709,900)	--
EQUITY OF CANADA, END OF YEAR	**$ 27,537,613**	**$ 27,537,613**

/ THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS /

STATEMENT OF CASH FLOWS

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31

/ OPERATING ACTIVITIES /	2003	2002
Net Results of Operations	$ 709,900	$ (51,356)
Non-Cash items included in Operations		
Amortization of Capital Assets	2,233,744	1,760,267
Employee Related Liabilities	1,186,945	4,533,038
Gain on Disposal of Capital Assets	—	(9,248)
Change in Assets / Liabilities		
(Increase) in Accounts Receivable	(3,979,518)	(956,540)
(Increase) / Decrease in Accrued Base Assessments	3,738,100	(4,169,767)
Increase / (Decrease) in Accounts Payable and Accrued Liabilities	754,615	(1,657,801)
Increase / (Decrease) in Deferred Charges	(867,118)	1,144,997
Non-Respendable Filing Penalties Revenue (note 11)	(709,900)	—
Cash Provided by Operating Activities	**3,066,768**	**593,590**
/ INVESTING ACTIVITIES /		
Acquisition of Capital Assets	(2,273,944)	(3,459,649)
Proceeds of Disposal of Capital Assets	—	9,248
Cash Applied to Investing Activities	**(2,273,944)**	**(3,450,401)**
INCREASE / (DECREASE) IN CASH ENTITLEMENT	**792,824**	**(2,856,811)**
CASH ENTITLEMENT, BEGINNING OF YEAR	**34,722,099**	**37,578,910**
CASH ENTITLEMENT, END OF YEAR	**$ 35,514,923**	**$ 34,722,099**

/ THE ACCOMPANYING NOTES ARE AN INTEGRAL PART OF THE FINANCIAL STATEMENTS /

NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS

FOR THE YEAR ENDED MARCH 31, 2003

1. / AUTHORITY AND OBJECTIVE /

i) The Office of the Superintendent of Financial Institutions ("OSFI") was established by the *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act* ("OSFI Act") in 1987 to regulate and supervise all federally regulated financial institutions. For OSFI, a federally regulated financial institution is any entity that has been created or is allowed to offer financial services pursuant to one of the financial institution statutes promulgated by the federal government and includes banks, trust and loan companies, federally-registered insurance companies, cooperative credit associations, fraternal benefit societies and pension plans. Pursuant to the *Financial Administration Act* ("FAA"), OSFI is a department of the Government of Canada for the purposes of that Act and is listed in schedule I.1 of the Act.

ii) The Office of the Chief Actuary ("OCA"), a division of OSFI, provides actuarial advice to the Government of Canada. The OCA performs actuarial services for a variety of public insurance and pension programs as required under the *Canada Pension Plan Act* and the *Public Pensions Reporting Act*.

iii) In addition, OSFI has responsibilities under the following legislation:

- *Bank Act*;
- *Cooperative Credit Associations Act*;
- *Green Shield Canada Act*;
- *Insurance Companies Act*;
- *Trust and Loan Companies Act*; and
- *Pension Benefits Standards Act, 1985*.

iv) Under previous provisions of the *Insurance Companies Act* and the *Winding-Up Act*, OSFI acted as liquidator of failed insurance companies when appointed by Court Order. Under these circumstances, the Superintendent hired agents to carry out the liquidation work in each case. However, under the new provisions of the *Winding-Up and Restructuring Act* (Section 23.3), the Superintendent can no longer be appointed as liquidator of a failed institution.

2. / SPENDING AND BORROWING AUTHORITY /

Pursuant to section 17 of the OSFI Act, the Minister of Finance may spend any revenues collected under sections 23 and 23.1 of the OSFI Act to defray the expenses associated with the operation of OSFI. The Act also establishes a ceiling for the expenses and sets this ceiling at $40,000,000 above the amount of revenue collected.

OSFI revenues comprise assessments, fees, and service charges. The expenses against which assessments may be charged include those in connection with the administration of the *Bank Act*, the *Cooperative Credit Associations Act*, the *Green Shield Canada Act*, the *Insurance Companies Act*, and the *Trust and Loan Companies Act*. The formula for the calculation of assessments is included in regulations.

The *Pension Benefits Standards Act*, 1985 ("PBSA, 1985") provides that fees may be charged for the registration and supervision of pension plans and for the supervision, including inspection, of registered pension plans. The amount of the fees is set annually by regulation pursuant to section 25 of the PBSA, 1985.

Section 23.1 of the OSFI Act provides that the Superintendent may assess against a person a prescribed charge ("service charge") and applicable disbursements for any service provided by or on behalf of the Superintendent for the person's benefit or the benefit of a group of persons of which the person is a member. "Person" includes individuals, corporations, funds, unincorporated associations, Her Majesty in Right of Canada or of a province, and a foreign government. The service charges are detailed in the regulations.

Pursuant to section 16 of the OSFI Act, Parliament annually provides appropriations to support the operations of the Office of the Chief Actuary.

3. / SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES /

a) BASIS OF PRESENTATION

The financial statements of OSFI have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

b) REVENUE RECOGNITION

Revenue is recorded in the accounting period in which it is earned whether or not it has been billed or collected.

OSFI charges interim base assessments calculated on its budgeted expenses and forecast industry results. Final base assessments are billed in the subsequent fiscal year, calculated on the actual results from the prior year.

On April 1, 2002, OSFI's filing penalty regulations came into force in accordance with the OSFI Act. Penalties are levied quarterly to financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and non-financial returns due to OSFI during the preceding calendar quarter. Penalties levied by OSFI are non-respendable and are remitted to the Consolidated Revenue Fund.

Pension plan fee rates are set annually based on budgeted expenses, forecast pension plan membership and actual results from the previous year.

User fees and charges include revenues earned pursuant to *Service Charges Regulations* and surcharges assessed against federally regulated financial institutions assigned a "stage" rating pursuant to the *Guide to Intervention for Federal Financial Institutions*.

Cost-recovered services are provided based on terms outlined in Memoranda of Understanding and preliminary billings are based on settlement estimates.

c) CASH ENTITLEMENT

OSFI does not have its own bank account. The financial transactions of OSFI are processed through the Consolidated Revenue Fund ("CRF") of Canada. OSFI's cash entitlement represents the amount the Office is entitled to withdraw from the CRF without further authority. This amount does not earn interest.

d) CAPITAL ASSETS

Capital assets are recorded at historical cost less accumulated amortization. Amortization is recorded using the straight-line method over the estimated useful lives of the assets as follows:

Assets	Useful life
Leasehold Improvements	Remaining life of the lease
Furniture and Fixtures	7 years
Office Equipment	4 years
Informatics Hardware	3 years
Informatics Infrastructure (Networks)	3 years
Informatics Software	5 years
Motor Vehicles	5 years

e) EMPLOYEE FUTURE BENEFITS

(i) Pension Benefits

OSFI's eligible employees participate in the Public Service Superannuation Plan administered by the Government of Canada. Both the employees and OSFI contribute to the cost of the Plan. This amount is currently based on a multiple of the employee's required contributions, and may change over time depending on the experience of the Plan. These contributions represent the total pension obligations of OSFI and are charged to operations on a current basis. OSFI is not required under present legislation to make contributions with respect to any actuarial deficiencies of the Public Service Superannuation Plan.

(ii) Severance Benefits

On termination of employment, employees are entitled to certain benefits provided for under their conditions of employment through a severance benefits plan. The cost of these benefits is actuarially determined and is accrued as the employees render their services necessary to earn severance benefits.

The cost of the benefits is actuarially determined using the projected benefit method prorated on services. The valuation of the liability is based upon a current market discount rate and other actuarial assumptions which represent management's best long-term estimates of factors such as future wage increases and employee resignation rates.

f) SPECIFIED PURPOSE ACCOUNT

OSFI has an interest-bearing specified purpose account within the Consolidated Revenue Fund for insurance company liquidations. Previous to recent amendments to the *Insurance Companies Act*, the courts appointed the Superintendent as the liquidator of several failed insurance companies. In this capacity, OSFI pays, on behalf of the remaining active institutions, all expenses related to the liquidation, and then recovers these costs from active institutions. The revenues and expenses related to these accounts are not included in the OSFI Statement of Operations and Equity of Canada.

g) USE OF ESTIMATES

These financial statements are prepared in conformity with Canadian generally accepted accounting principles, which require that OSFI management make estimates and assumptions that affect the amounts reported in these financial statements. Human resources related liabilities and the useful lives of capital assets are the most significant items for which estimates are used. Actual results could differ from those estimates.

4. / CAPITAL ASSETS /

Cost	March 31, 2002	Additions	Disposals	March 31, 2003
Leasehold Improvements	$ 1,473,252	$ 152,426	$ --	$ 1,625,678
Furniture and Fixtures	1,529,984	59,278		1,589,262
Office Equipment	318,586	32,724		351,310
Informatics Hardware	1,432,527	270,930		1,703,457
Informatics Infrastructure	1,756,779	858,227		2,615,006
Informatics Software	4,912,315	900,359		5,812,674
	$ 11,423,443	$ 2,273,944	$ --	$ 13,697,387

Accumulated amortization	March 31, 2002	Amortization	Disposals	March 31, 2003
Leasehold Improvements	$ 495,829	$ 427,471	$ --	$ 923,300
Furniture and Fixtures	653,756	213,437		867,193
Office Equipment	131,662	74,034		205,696
Informatics Hardware	1,049,625	281,500		1,331,125
Informatics Infrastructure	897,395	557,713		1,455,108
Informatics Software	2,846,094	679,589		3,525,683
	$ 6,074,361	$ 2,233,744	$ --	$ 8,308,105
Net Book Value	$ 5,349,082			$ 5,389,282

5. / GOVERNMENT FUNDING /

OSFI receives an annual parliamentary appropriation pursuant to section 16 of the OSFI Act to support its mandate relating to the Office of the Chief Actuary. In this fiscal year, OSFI was granted $707,000 (2002: $916,500) in parliamentary appropriations to defray the expenses associated with the provision of services by the Office of the Chief Actuary.

6. / COMMITMENTS AND CONTINGENCIES /

a) COMMITMENTS

OSFI has entered into lease agreements for office space and office equipment in four locations across Canada. The minimum aggregate annual payments for future fiscal years are as follows:

2003-2004	$ 3,773,718
2004-2005	354,467
2005-2006	90,343
2006-2007	22,586
2007-2008	--
	$ 4,241,114

b) CONTINGENCIES

OSFI is involved in claims and litigation for which provisions have been made to the extent determinable.

7. / SPECIFIED PURPOSE ACCOUNT /

During the year, the following activity occurred in this account:

Specified Purpose Account: Insurance Company Liquidations	2003	2002
Opening Balance	$ (45,212)	$ 6,712,292
Recoveries deposited	20,458,870	53,475
Interest earned	35,040	161,223
Distribution of assets from liquidated estates	--	(6,633,788)
Net disbursements in respect of liquidation expenses	(870,704)	(338,414)
Closing Balance	$ 19,577,994	$ (45,212)

Remaining active insurance companies are liable for all expenses related to the liquidation of failed insurance companies.

8. / RELATED PARTY TRANSACTIONS /

OSFI is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. OSFI enters into transactions with these entities in the normal course of business and on normal trade terms.

OSFI recorded expenses of $14,434,287 (2002: $14,781,443) and revenues of $3,050,027 (2002: $6,660,558) from transactions in the normal course of business with other Government departments during the year.

As at March 31, accounts receivable and payable with other Government entities and unrelated external parties were as follows:

		Related Parties	External Parties	Total
2003	Accounts Receivable	$ 47,058	$ 5,193,324	$ 5,240,382
	Accounts Payable	$ 837,236	$ 2,373,940	$ 3,211,176
2002	Accounts Receivable	$ 9,252	$ 1,251,612	$ 1,260,864
	Accounts Payable	$ 39,345	$ 2,417,216	$ 2,456,561

9. / EMPLOYEE FUTURE BENEFITS /

(i) Pension Benefits

The estimated contributions to the Public Service Superannuation Plan during the year were as follows:

	2003	2002
Employer	$ 5,365,591	$ 4,552,442
Employees	$ 2,018,946	$ 1,799,641

(ii) Severance Benefits

The net expense for OSFI's severance benefits for the year ended March 31, 2003, was $999,030 (2002: $389,851).

The cost of benefits is actuarially determined using the projected benefit method prorated on services. The accrued benefit liability recognized in the balance sheet at March 31, 2003, in respect of these benefits is $5,947,187 (2002: $5,341,842).

The significant actuarial assumptions adopted in measuring OSFI's accrued benefit liability were as follows:

	2003	2002
Liability discount rate	6.13%	5.95%
General economic increases	3.00%	3.00%

10. / EXPENSES BY MAJOR CLASSIFICATION /

	2003	2002
Human Resources	$ 52,215,147	$ 48,853,100
Professional Development	1,727,111	1,537,127
Travel	2,953,349	2,281,082
Professional Services	1,237,072	1,297,863
Facilities	5,098,288	4,878,084
Information Management/Technology	5,518,605	3,143,854
Administration	2,058,452	2,401,859
TOTAL EXPENSES	**$ 70,808,024**	**$ 64,392,969**

11. / LATE AND ERRONEOUS FILING PENALTIES /

On April 1, 2002, OSFI's filing penalty regulations came into force in accordance with the OSFI Act. Penalties are levied quarterly to financial institutions when they submit late and/or erroneous financial and non-financial returns due to OSFI during the preceding calendar quarter. Penalties levied by OSFI are non-respendable and are to be remitted to the Consolidated Revenue Fund. The funds are not available to OSFI and are not included in the balance of the Cash Entitlement. As a result, the penalties do not reduce the amount that OSFI assesses the industry in respect of its operating costs.

During 2002/03, OSFI levied $709,900 in late and erroneous filing penalties. OSFI remitted $353,500 to the Consolidated Revenue Fund and $356,400 are included in Accounts Receivable and Accounts Payable & Accrued Liabilities.

12. / COMPARATIVE FIGURES /

Certain 2002 comparative figures have been reclassified to conform to the presentation adopted in 2003.

APPENDIX 1

DISCLOSURE OF INFORMATION

The *Office of the Superintendent of Financial Institutions Act* requires the Superintendent to report annually to Parliament on the disclosure of information by financial institutions and the state of progress in enhancing the disclosure of information in the financial services industry.

/ OSFI'S ROLE IN ENHANCING DISCLOSURE /

OSFI contributes to and promotes effective disclosure by publishing selected financial information on OSFI's Web site; providing guidance to institutions on their disclosure practices through *Beyond 20/20 Inc.*; and participating in international supervisory groups with similar objectives.

Over the past few years, OSFI has issued separate disclosure guidelines for deposit-taking institutions, life insurance companies and P&C insurance companies and set out minimum requirements for information disclosure on financial, risk management and control practices. These requirements supplement disclosures required under generally accepted accounting principles as set out in the *CICA Handbook* and other OSFI guidelines. In 2002–2003, OSFI reviewed a sample of financial institutions' annual reports to evaluate compliance with the guidelines. This review concluded that:

- Virtually all deposit-taking institutions selected for review comply with quantitative disclosure requirements. In general, the level and quality of disclosures related to risk management and control practices, especially as they relate to the participation of the board of directors, have increased. Qualitative risk management and control disclosures among smaller banks and trust companies, however, require improvement;

- Overall, life insurance companies are in compliance with OSFI's disclosure guideline and have shown some improvement in risk disclosures since our last in-depth review in 1999–2000. While disclosed information on risks associated with policy liabilities has improved, further improvements could be made to disclosures of risk management and control methods for other types of risk; and

- P&C insurance companies met OSFI's minimum disclosure requirements for investments, policy liabilities and, with a few exceptions, interest rate sensitivity analysis. Risk management and control practices disclosures were not assessed, as they do not form part of the annual return submitted to OSFI. These qualitative disclosures will be subject to on-site review by OSFI in the future.

Demutualization of several large life insurers in 1999–2000 has increased the need for market understanding and the application of market discipline. Following a successful educational seminar for analysts in late 2000, OSFI and the Canadian Institute of Actuaries developed a model for disclosure of annual gains and losses by source. This model has recently been submitted to the Practice Standards Council of the Canadian Institute of Actuaries and the requirement for public disclosure of the source of earnings is being considered for the 2004 fiscal year. Embedded value disclosure is a reporting feature of several large Canadian life insurers.

Internationally, OSFI participates in the Transparency Group of the Basel Committee on Banking Supervision and maintains a watching brief on the work of the Task Force on Enhanced Disclosure of the International Association of Insurance Supervisors. Both of these groups focus on promoting market discipline through such means as developing best-practice disclosure guidance. In addition, the Basel Committee's Transparency Group has conducted regular surveys of the annual report disclosures of large, internationally active banks and is participating in an International Accounting Standards Board improvement project on financial activities disclosures. Results of their 2001 disclosure survey, which included those of large Canadian banks, revealed that internationally active banks have expanded disclosures in the areas of accounting and presentation policies, capital structure and inherent risk. However, disclosures related to credit risk modelling, credit derivatives and credit enhancements could be expanded further.

APPENDIX 2

FINANCIAL INSTITUTIONS AND PENSION PLANS REGULATED BY OSFI

	Number [1]	Assets [2, 3] (Millions)
Banks		
Domestic	16	$ 1,645,618
Foreign bank subsidiaries	32	$ 85,425
Foreign bank branches	21	$ 25,916
Trust and Loan Companies		
Bank-owned	30	$ 197,912
Other	34	$ 9,720
Cooperative Credit Associations	7	$ 11,983
Life Insurance Companies		
Canadian-incorporated	42	$ 325,091
Foreign branches	55	$ 27,986
Fraternal Benefit Societies		
Canadian-incorporated	13	$ 6,201
Foreign branches	10	$ 1,035
Property and Casualty Insurance Companies		
Canadian-incorporated	89	$ 48,068
Foreign branches	102	$ 21,163
Pension Plans	1,205	$ 90,656

1 Number of regulated companies as at 31 March 2003. Includes institutions in the process of liquidation or termination and institutions limited to servicing existing business. A list of institutions regulated by OSFI can be found on OSFI's Web site at www.osfi-bsif.gc.ca/eng/whoweregulate.asp. 2 As at 31 March 2003 where available, otherwise 31 December 2002. 3 Total assets of the industries regulated by OSFI are not the simple sum of the above-noted figures. The figures for entities that report on a consolidated basis include subsidiaries whose assets may also be included in a different category.

OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF FINANCIAL INSTITUTIONS

OSFI welcomes questions about its role and responsibilities as well as enquiries related to federally regulated pension plans. Several methods are available to communicate with us.

Toll-free Information Service

OSFI operates a toll-free information service from 8:30 a.m. to 5:00 p.m. Eastern Time, Monday through Friday. It can be reached by calling 1-800-385-8647 or (613) 990-6011 for local (Ottawa-Gatineau) calls.
E-mail: extcomm@osfi-bsif.gc.ca

Internet

OSFI's Web site address is www.osfi-bsif.gc.ca. The site provides timely access to a wide variety of OSFI information and documents, including speeches, news releases, guidelines, legislation, policy statements, bulletins, financial information and a listing of all financial institutions and pension plans regulated by OSFI.

Publications

OSFI publications are generally available on our Web site (www.osfi-bsif.gc.ca) or by contacting: Publications Distribution – Office of the Superintendent of Financial Institutions, 13th Floor, 255 Albert Street, Ottawa ON K1A 0H2, Telephone: (613) 990-7655, Facsimile: (613) 952-8219, E-mail: pub@osfi-bsif.gc.ca

OSFI OFFICES

Ottawa head office

13th Floor,
255 Albert Street,
Ottawa ON K1A 0H2
Telephone: (613) 990-7788,
Facsimile: (613) 990-5591

Montreal

200 René-Lévesque Boulevard West,
Suite 903,
Montreal QC H2Z 1X4
Telephone: (514) 283-4836,
Facsimile: (514) 496-1726

Toronto

P.O. Box 39,
121 King Street West,
Toronto ON M5H 3T9
Telephone: (416) 973-6662,
Facsimile: (416) 973-7021

Vancouver

P.O. Box 11,
1095 West Pender Street,
Vancouver BC V6E 2M6
Telephone: (604) 666-5335,
Facsimile: (604) 666-6717

02

/ RAPPORT ANNUEL 2002.03 /

03

Canada

POUR NOUS JOINDRE :

1

TÉLÉPHONE
1-800-385-8647
OU AU (613) 990-6011 (APPELS LOCAUX D'OTTAWA ET DE GATINEAU).

2

COURRIEL
extcomm@osfi-bsif.gc.ca

3

WEB
www.osfi-bsif.gc.ca

VEUILLEZ VOUS REPORTER À LA PAGE 058 POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

002
LETTRE DE COUVERTURE

004
MESSAGE DU SURINTENDANT

006
RÔLE ET ATTRIBUTIONS

007
MANDAT

007
STRUCTURE DU RAPPORT

010
ÉVALUATION DES RISQUES ET INTERVENTION
Grandes banques canadiennes 011
Autres institutions de dépôts 012
Sociétés d'assurance-vie 013
Secteur des assurances multirisques 015
Régimes de retraite 016
Politiques de surveillance 017

022
APPROBATIONS

026
ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES
Établissement de règles au pays 026
Établissement de règles internationales 028

031
AIDE INTERNATIONALE

033
BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF

035
INITIATIVES DE L'ORGANISATION

036
PROCHAINES PRIORITÉS

038
ÉTATS FINANCIERS

054
ANNEXE 1
Divulgation de renseignements

056
ANNEXE 2
Institutions financières et régimes
de retraite réglementés par le BSIF

L'honorable John Manley, c.p., député
Vice-premier ministre et ministre des Finances
Ottawa, Canada K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

En vertu de l'article 40 de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, je suis heureux de vous présenter, de même qu'au secrétaire d'État (Institutions financières internationales), le rapport annuel du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'exercice compris entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le surintendant,

NICHOLAS LE PAN

Ottawa, le 1er octobre 2003
c.c. L'honorable Maurizio Bevilacqua

L'EXERCICE 2002-2003 A ÉTÉ RICHE EN DÉFIS POUR L'INDUSTRIE DES SERVICES FINANCIERS ET POUR LE BSIF, MAIS LES CANADIENS ET LES CANADIENNES ONT EU TOUTES LES RAISONS DE DEMEURER CONFIANTS DANS LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ DE NOTRE SYSTÈME FINANCIER.

L'exercice 2002-2003 a été riche en défis pour l'industrie des services financiers et pour le BSIF, mais les Canadiens et les Canadiennes ont eu toutes les raisons de demeurer confiants dans la sécurité et la stabilité de notre système financier.

Au début de l'année, le BSIF cherchait avant tout à rehausser sa capacité de cerner les risques pesant sur les institutions financières et les régimes de retraite fédéraux, à promouvoir une meilleure gestion de ces risques et à être mieux à même de composer avec les problèmes, en accord avec son mandat d'intervention précoce. Il importait aussi de veiller à ce que notre cadre de consignes et de règles demeure plus rigoureux que les normes minimales internationales.

Nous prévoyions que l'exercice 2002-2003 serait marqué par des défis, notamment une hausse possible du nombre d'institutions financières et de régimes de retraite à problème. Nous avons donc concentré nos ressources sur la surveillance et réduit quelque peu nos activités d'établissement de règles at de consignes. Même si nous avons insisté sur le court terme, nous avons continué de faire avancer nos initiatives à plus long terme en vue de réaliser des gains d'efficience et d'efficacité.

Dans l'ensemble, les institutions financières canadiennes ont mieux fait que bon nombre de leurs concurrentes internationales au cours de la période à l'étude. Même si les bénéfices des banques et des assureurs ont souffert des conditions défavorables des marchés financiers et de la détérioration du crédit des entreprises dans plusieurs secteurs, la vigueur soutenue de l'emploi et du revenu personnel au Canada a constitué un important facteur de soutien. La situation de l'industrie des assurances multirisques a été plus difficile et s'est compliquée en raison de facteurs comme la forte hausse des frais de règlement, surtout en assurance automobile, et la baisse du rendement des placements.

Les régimes de retraite ont aussi connu des problèmes. Les plus graves ont touché les régimes où les effets de la baisse du rendement des placements se sont conjugués à la précarité du climat des affaires du répondant.

La confiance du public dans les rapports financiers de l'ensemble des milieux d'affaires a souffert dans la foulée de scandales très médiatisés qui ont surtout émané des États-Unis. La législation régissant les institutions financières fédérales renferme déjà certains mécanismes de protection, mais le Canada a connu sa part d'événements semblables. À mon avis, il importait donc de renforcer l'intégrité de notre marché. En outre, dans l'exécution de ses fonctions, le BSIF s'appuie sur des processus de gouvernance et de vérification solides et efficaces. Par conséquent, au cours de l'exercice, il a participé de près avec d'autres intervenants — organismes de réglementation des valeurs

mobilières, organismes de normalisation et décideurs — à l'élaboration de mesures concrètes afin de promouvoir une transparence et une gouvernance accrues auprès des milieux d'affaires du Canada.

Les problèmes qui touchent le secteur des services financiers accusent souvent un certain retard par rapport aux cycles économiques et financiers, et les marchés économiques et financiers demeurent nettement incertains alors que nous amorçons l'exercice 2003-2004. Le BSIF demeurera donc vigilant au cours de la prochaine année. Il continuera de chercher à faire en sorte que le public demeure très confiant dans notre système financier, un facteur clé de notre prospérité économique.

Le surintendant,

NICHOLAS LE PAN

John Doran
Surintendant auxiliaire
Surveillance

Nicholas Le Pan
Surintendant

Julie Dickson
Surintendant auxiliaire
Réglementation

Donna Pasteris
Surintendant auxiliaire
Services intégrés

Le BSIF a été constitué en 1987 sous le régime d'une loi fédérale, la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières.* Il réglemente et surveille toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurances, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuels et des régimes de retraite fédéraux.

Le BSIF fournit également des conseils actuariels au gouvernement du Canada et procède à l'examen de certaines institutions financières provinciales en vertu d'ententes fédérales-provinciales ou à titre de mandataire de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC).

En outre, le BSIF administre les lois suivantes, qui lui confèrent certains pouvoirs :

la *Loi sur les banques;*
la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt;*
la *Loi sur les associations coopératives de crédit;*
la *Loi sur les sociétés d'assurances;*
la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension.*

Chacune de ces lois régit la structure et le fonctionnement des institutions financières fédérales ou encadre les normes des régimes de retraite. Ces diverses lois tiennent compte des particularités des institutions qui y sont assujetties, tout en étant uniformes.

Le BSIF englobe les secteurs de la Surveillance, de la Réglementation et des Services intégrés, en plus du Bureau de l'actuaire en chef. Il compte près de 450 employés répartis dans des bureaux situés à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver.

Les activités du BSIF sont surtout financées par les cotisations versées par les institutions financières en fonction de leur actif, de leur revenu-primes ou du nombre de leurs membres. À cela s'ajoutent des droits perçus en contrepartie de certains services selon une version modifiée du principe de l'utilisateur payeur. Une modeste partie des recettes du BSIF provient du gouvernement du Canada, surtout au titre des services actuariels fournis relativement au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Programme canadien de prêts aux étudiants et à divers régimes publics de retraite et d'avantages sociaux.

MANDAT

Pour s'acquitter de sa mission de protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite contre les pertes indues, le BSIF promeut et administre un cadre de réglementation qui permet de déceler et de régler rapidement les problèmes opérationnels ou de conformité qui pourraient menacer la sécurité et la santé des institutions financières et des régimes de retraite ou miner la confiance du public dans le système financier. Du même coup, le BSIF reconnaît que le système de réglementation ne doit pas empêcher indûment les institutions d'exercer une concurrence efficace. Les employés du BSIF s'engagent à fournir un service professionnel, de haute qualité et rentable.

STRUCTURE DU RAPPORT

La structure du présent rapport reflète les cinq principaux résultats externes qui appuient la réalisation du mandat du BSIF.

L'évaluation des risques et l'intervention englobent les activités grâce auxquelles nous supervisons et nous surveillons les institutions financières et les régimes de retraite, nous suivons le contexte financier et économique pour cerner les questions nouvelles, et nous intervenons en temps opportun pour protéger les déposants, les souscripteurs et les participants des régimes de retraite, tout en reconnaissant que certaines faillites ne peuvent être évitées.

L'établissement de règles englobe l'émission de consignes et de règlements, notre contribution à l'élaboration des lois fédérales ayant une incidence sur les institutions financières, notre contribution aux normes comptables, actuarielles et de vérification, et notre participation à certaines activités d'établissement de règles sur la scène internationale.

La fonction d'*approbation* couvre les approbations exigées aux termes de la législation régissant les institutions financières et les régimes de retraite, de même que celles qui sont requises aux fins de surveillance.

Les activités du BSIF au chapitre de l'*aide internationale* aident d'autres pays qui cherchent à accroître leur capacité de supervision et de réglementation.

En vertu de la loi, le *Bureau de l'actuaire en chef* fournit une gamme de services actuariels au Régime de pensions du Canada (RPC) et aux ministères fédéraux.

Ces fonctions externes sont appuyées par le Secteur des services intégrés, ce qui contribue à notre efficacité et à notre efficience.

01

ÉVALUATION DES RISQUES ET INTERVENTION

VALUATION DES RISQUES ET INTERVENTION

es conditions générales des milieux d'affaires et des marchés financiers, au Canada et sur la scène ternationale, ont eu un impact significatif sur le rendement des institutions financières et des :gimes de retraite, et donc sur leur sûreté et leur solidité.

vec, en toile de fond, une économie mondiale chancelante et des marchés financiers plus incertains, :conomie canadienne a fait preuve d'une remarquable vigueur en 2002. Cela a nettement soutenu les :tivités d'une large gamme d'institutions financières au cours de l'année. La création d'emplois a été xceptionnelle, les revenus des ménages et les bénéfices des entreprises ont nettement augmenté, : les conditions de la demande intérieure sont demeurées excellentes.

ais ces bonnes nouvelles macroéconomiques ont masqué une nette faiblesse dans d'autres omaines, ce qui a ajouté aux défis auxquels le secteur canadien des services financiers était onfronté. La faiblesse et l'instabilité de l'économie mondiale se sont répercutées sur les institutions nancières ayant pris des engagements à l'étranger. Les retombées de l'éclatement de la bulle des archés boursiers, il y a trois ans, et les préoccupations généralisées au sujet des rapports nanciers ont continué de peser sur les marchés financiers, au pays comme à l'étranger. Les marchés e capitaux ont continué de tourner au ralenti et le rendement des activités de gestion du patrimoine es institutions financières a souffert.

ans ces conditions, le risque de crédit a nettement retenu l'attention cette année. Dans l'ensemble, qualité du crédit des obligations d'entreprise s'est encore détériorée en 2002 dans la foulée du net :pli à cet égard observé l'an dernier. Le nombre et la valeur des faillites d'entreprises à l'échelle mondiale

LES RETOMBÉES DE L'ÉCLATEMENT DE LA BULLE DES MARCHÉS BOURSIERS, IL Y A TROIS ANS, ET LES ÉOCCUPATIONS GÉNÉRALISÉES AU SUJET DES RAPORTS NANCIERS ONT CONTINUÉ DE PESER SUR LES MARCHÉS FINANCIERS, AU PAYS COMME À L'ÉTRANGER.

ont atteint de nouveaux sommets. Les primes de risque ont donc augmenté pendant une bonne partie de l'année même si elles ont commencé à diminuer vers la fin de 2002 et au début de 2003.

Malgré ce contexte difficile, les institutions financières canadiennes ont bien fait au cours de la période à l'étude. La diversification accrue et l'amélioration des pratiques de gestion leur ont permis de bien résister à la récente contraction du cycle du crédit. Même si leur rentabilité a diminué — de façon marquée dans certains cas —, leurs bilans demeurent essentiellement sains et leur capitalisation reste solide. En effet, si l'on en juge par la performance de leurs titres au cours de la période de deux ans terminée le 30 juin 2003, elles ont mieux fait que le reste des entreprises canadiennes et que leurs concurrentes à l'étranger.

FAILLITES D'ENTREPRISES
À L'ÉCHELLE MONDIALE

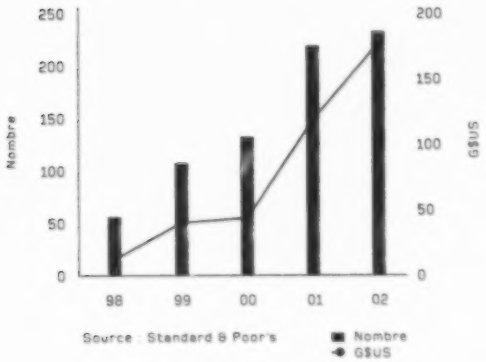

RENDEMENT COMPARATIF
DES INDICES BOURSIERS

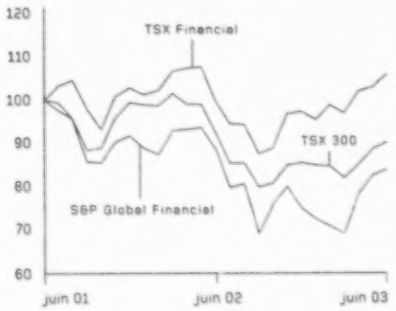

/ GRANDES BANQUES CANADIENNES /

La sécurité et la stabilité des institutions financières dépendent d'une rentabilité durable. Les bénéfices des grandes banques canadiennes ont fortement chuté en 2002. Par contre, les chiffres du premier trimestre de 2003 font état d'une reprise.

L'érosion des bénéfices est surtout attribuable à l'ampleur des pertes sur le marché du crédit aux entreprises, surtout sur le marché américain des prêts consortiaux, et à la stagnation des marchés de capitaux. La valeur des prêts douteux s'est accrue au cours de l'année, tout comme les provisions pour pertes sur prêt. Certaines banques ont aussi passé en charges des placements dans des secteurs dont le rendement a été inférieur aux prévisions.

La vigueur soutenue des entreprises commerciales et de détail du Canada a nettement contribué au maintien du dynamisme dans le secteur bancaire. On observe toutefois d'importants écarts dans

e rendement des institutions selon la gamme de leurs activités et la qualité de leurs portefeuilles de prêts. L'élargissement des marges d'intérêt nettes (notamment en raison du fort repli des taux d'intérêt à court terme l'an dernier) a aidé à contenir l'érosion des bénéfices des banques.

Les banques canadiennes demeurent bien capitalisées. À plus de 12 % à la fin de 2002, le ratio moyen des fonds propres à l'actif pondéré en fonction des risques était beaucoup plus élevé que le seuil minimal de 8 % établi par la Banque des règlements internationaux (BRI) ou que la cible de 10 % fixée par le BSIF.

Plusieurs banques ont décidé ou continué de recentrer leurs activités sur leur marché de détail névralgique et de réduire leurs engagements envers les entreprises. Certaines prennent de l'expansion sur la scène internationale (surtout aux États-Unis) en raison de la maturité du marché canadien.

En plus d'effectuer les examens de surveillance habituels adaptés à chaque institution, le BSIF a terminé une étude des pratiques de gestion du risque de taux d'intérêt au sein des grandes banques. À la lumière des examens que nous avons effectués en 2002-2003, nous sommes d'avis que, dans l'ensemble, les grandes banques canadiennes appliquent de solides processus de gestion des risques et de saines pratiques de diversification, et que leurs portefeuilles de prêts sont assortis de provisions pour pertes adéquates. Nous avons insisté auprès des banques pour qu'elles demeurent vigilantes lorsqu'elles souscrivent et supervisent des prêts.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

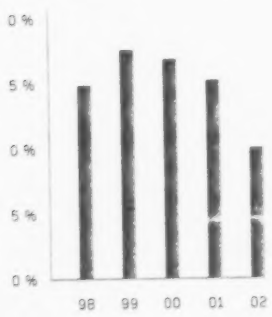

ÉCART

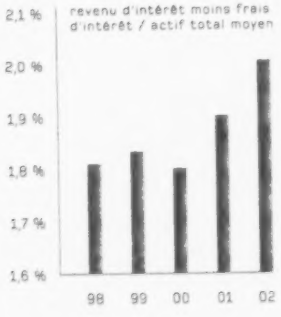

RATIOS DE FONDS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

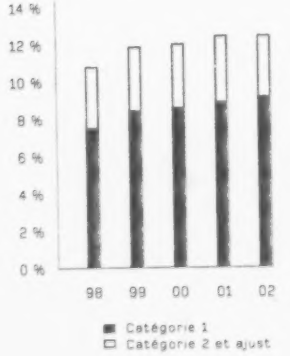

AUTRES INSTITUTIONS DE DÉPÔTS

À la fin de mars 2003, le BSIF surveillait 44 institutions financières de moindre envergure, dont 10 banques et 34 sociétés de fiducie et de prêt (abstraction faite des sociétés de fiducie et de prêt appartenant

à des banques). À cela s'ajoutaient 32 filiales de banques étrangères et 21 succursales de banques étrangères intervenant pour quelque 6 % de l'actif total du secteur bancaire. Trois filiales de banques étrangères se sont converties en succursales en 2002, ce qui porte à 13 le nombre de conversions opérées depuis que l'établissement de succursales de banques étrangères a été autorisé, en 1999.

Les institutions de dépôt canadiennes de moindre envergure et les banques étrangères appliquent un large éventail de stratégies d'affaires. Les facteurs qui influent sur ces institutions sont donc diversifiés et ces dernières sont exposées à des risques qui leur sont plus spécifiques.

Dans l'ensemble, d'après la plupart des critères financiers, la situation de ces institutions de dépôt est demeurée stable. Les niveaux de fonds propres sont restés sains et la plupart des institutions ont affiché des bénéfices raisonnables. La qualité du crédit demeure problématique mais, dans l'ensemble, elle a été bien gérée. La bonne performance de l'économie canadienne et des services bancaires commerciaux et de détail a été particulièrement importante pour la santé de certaines de ces institutions. En vertu de son Cadre de surveillance, le BSIF est intervenu dans plusieurs cas où les pratiques de gestion et de contrôle des risques étaient inadéquates compte tenu des risques pris en charge.

Le BSIF continue de surveiller de près les tensions qui pèsent sur certains marchés étrangers en difficulté, dont le Japon et l'Allemagne, pour déceler toute répercussion négative des activités que les institutions de ces pays exercent au Canada.

EN VERTU DE SON CADRE DE SURVEILLANCE, LE BSIF EST INTERVENU DANS PLUSIEURS CAS OÙ LES PRATIQUES DE GESTION ET DE CONTRÔLE DES RISQUES ÉTAIENT INADÉQUATES COMPTE TENU DES RISQUES PRIS EN CHARGE.

/ SOCIÉTÉS D'ASSURANCE-VIE /

Dans l'ensemble, les sociétés canadiennes d'assurance-vie ont mieux résisté au récent contexte financier et économique que leurs concurrentes de la plupart des pays étrangers. Cela s'explique en partie par des engagements directs moins importants sur les marchés boursiers, surtout par rapport aux assureurs d'Europe. Néanmoins, en raison du repli des marchés boursiers, les recettes au

titre des droits liés à divers produits boursiers ont diminué et les provisions qui sous-tendent les garanties intégrées à ces produits ont été bonifiées.

De façon générale, malgré ces tensions, les assureurs-vie ont maintenu de saines marges bénéficiaires. Les bénéfices ont été généralement stables, avec une légère tendance à la baisse. En bout de ligne, les conglomérats d'assurance-vie ont mieux fait que les sociétés canadiennes de plus petite taille et que les sociétés et les succursales étrangères.

Le contrôle des coûts a contribué au rendement du secteur. En 2002, les dépenses de l'industrie (commissions et autres dépenses) en proportion du revenu-primes ont atteint leur plus bas niveau des dernières années. L'industrie a aussi profité de la vigueur relative de l'économie canadienne. Même si le revenu net total, toutes administrations confondues, a légèrement diminué en 2002, le revenu net tiré des opérations au Canada a grimpé de plus de 10 %. Les opérations à l'extérieur du Canada interviennent pour près de la moitié du revenu du secteur.

Le BSIF établit le Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE) des sociétés d'assurance-vie en fonction de leurs risques d'affaires et de placement. Le ratio du capital réel d'une société au montant minimal requis (le « ratio du MMPRCE ») indique dans quelle mesure cette société est bien capitalisée. Pour la plupart des sociétés, ce ratio, qui était déjà élevé, s'est accru en 2002. Les modifications du MMPRCE, dont il sera question à la rubrique « Établissement de règles » ci-après, y ont contribué.

La tendance au regroupement de l'industrie s'est accélérée récemment avec la réalisation de deux acquisitions visant certaines des plus importantes sociétés d'assurances du Canada. D'après les économies d'échelle, les acquisitions ont été l'un des principaux facteurs de croissance des bénéfices de l'industrie. Pour évaluer les projets d'acquisition, le BSIF tient compte de la sûreté et de la solidité des institutions regroupées. Il insiste également sur la gestion des risques d'intégration et, selon les modalités de financement de l'opération, de son incidence sur le capital et les provisions de l'acquéreur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

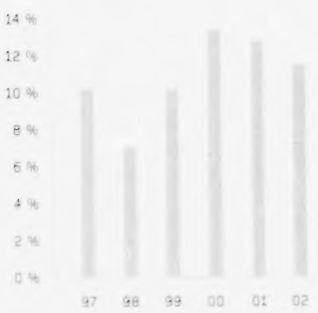

DÉPENSES EN % DES PRIMES

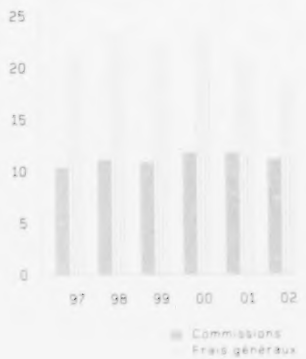

RATIO DU MMPRCE

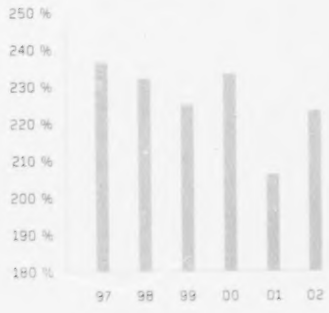

Le BSIF a continué d'appuyer le développement de la gestion des risques à l'échelle de l'entité au sein des sociétés d'assurances. Il supervise en outre les efforts soutenus déployés par les sociétés pour s'adapter à l'impact des taux d'intérêt bas et des marchés boursiers déprimés, plus particulièrement sur les produits offrant un rendement garanti ou des garanties au titre des prestations de décès ou de l'échéance. Dans l'ensemble, les indicateurs pertinents sont positifs, mais le BSIF est prêt à intervenir au cas par cas si cela devient nécessaire.

LE BSIF A CONTINUÉ D'APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ENTITÉ AU SEIN DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES.

/ SECTEUR DES ASSURANCES MULTIRISQUES /

L'industrie des assurances multirisques a connu une autre année difficile en 2002. La flambée des frais de règlement, surtout en assurance automobile, fait que les pertes de souscription restent élevées en dépit d'une hausse des primes. En raison du faible rendement des placements, il est difficile pour les assureurs de générer les revenus nécessaires pour compenser les pertes de souscription. La progression du coût de la réassurance dans la foulée des événements du 11 septembre 2001 a ajouté aux difficultés qu'éprouvent les assureurs. En 2002, les bénéfices des assureurs de dommages ont chuté pour une cinquième année de suite.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES

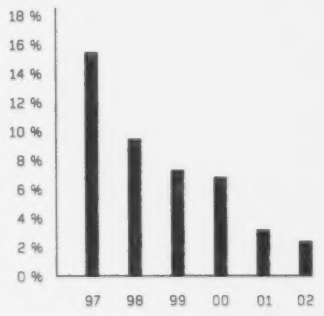

ACTIFS EXCÉDENTAIRES - TEST DE LA SUFFISANCE DE L'ACTIF

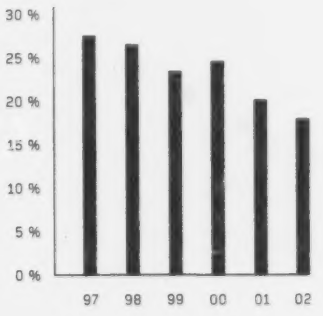

RATIOS DES DÉPENSES ET DES SINISTRES

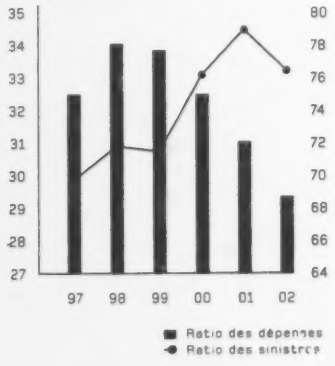

Cela étant, la capitalisation de l'ensemble de l'industrie a continué de se détériorer. Dans certains cas, la stagnation des marchés mondiaux de l'assurance et des capitaux a limité l'accès de l'industrie au capital. Le niveau de capital, tel que mesuré par le Test de la suffisance de l'actif (TSA), est demeuré supérieur aux exigences minimales, mais la tendance à la baisse qui s'est amorcée il y a cinq ans s'est maintenue en 2002, le nombre de sociétés dont le capital se limite aux niveaux cibles établis par le BSIF ayant augmenté.

Les résultats de souscription se sont nettement améliorés l'an dernier, en raison de la baisse du ratio des dépenses et de celui des sinistres, mais pas assez pour compenser le piètre rendement des placements.

Le BSIF a collaboré avec les sociétés pour veiller à ce que les ratios de capital de ces dernières soient toujours supérieurs aux exigences minimales de surveillance. Il a réaffecté certains employés pour ajouter aux ressources disponibles pour la surveillance des assureurs multirisques, et accru les ressources spécialisées consacrées aux questions touchant les assurances multirisques. Les sociétés dont le profil de risque est plus élevé ont fait l'objet de rapports financiers plus fréquents et d'une intervention accrue.

/ RÉGIMES DE RETRAITE /

Le BSIF surveille 1 205 régimes de retraite privés couvrant les employés des secteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral. Cela comprend le transport interprovincial et international, les télécommunications, les services bancaires et les entreprises situées au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et dans les collectivités autochtones. Les régimes surveillés par le BSIF représentent près du dixième de tous les régimes de retraite agréés au Canada; les autres sont surveillés par les provinces.

Les régimes de retraite privés sont des mécanismes établis volontairement par les employeurs et les employés. Le BSIF doit trouver un juste équilibre entre l'exercice d'une surveillance prudentielle et

EN PARTICIPANT AUX TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA NORMALISATION COMPTABLE (CSNC), LE BSIF CHERCHE AUSSI À AMÉLIORER LA DIVULGATION ET LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES RÉGIMES DE RETRAITE.

l'instauration d'un climat qui ne décourage pas l'établissement des régimes de retraite et n'incite pas les employeurs à mettre fin à leurs régimes. Une approche équilibrée en matière de surveillance reconnaît que les administrateurs de régimes doivent assumer des risques raisonnables dans le cadre de leurs stratégies d'investissement et de capitalisation, et que les régimes ou leurs répondants peuvent parfois éprouver des difficultés qui entraînent une baisse des prestations. La législation stipule expressément qu'un régime de retraite à prestations déterminées peut être déficitaire. Pour déterminer s'il doit intervenir et comment il doit le faire, le BSIF tient compte de l'ampleur du déficit et de la capacité du répondant de le combler.

Le piètre rendement des placements au cours des deux dernières années a eu un impact nettement défavorable sur de nombreux régimes de retraite. Selon les simulations de crise effectuées par le BSIF à l'aide de données en date de la fin de 2002, près de la moitié de tous les régimes à prestations déterminées qu'il surveille étaient sous-capitalisés, c'est-à-dire que leurs passifs estimatifs étaient supérieurs à leurs actifs. Près de 55 % de ces régimes affichaient un déficit de capitalisation d'au moins 10 %. Quelques-uns de ces régimes ont continué de profiter d'un congé de cotisations en 2003, ce que le BSIF juge imprudent en raison de la situation particulière de certains d'entre eux. Un certain nombre de répondants sont à prendre des mesures pour combler le déficit de leur régime.

Le BSIF est intervenu, notamment pour ordonner directement au répondant de mettre fin au congé de cotisations ou pour exiger que les participants soient mieux informés de la situation. Il a aussi annoncé que la fréquence des simulations de crise sera désormais accrue. Dans le cas des régimes qui se situent près de la marge de solvabilité, le BSIF envisage des options comprenant des évaluations plus fréquentes (ce qui exige la couverture des déficits), l'obligation pour le répondant de signaler au BSIF et aux participants son intention de prendre un congé de cotisations, et l'obligation pour les conseils d'administration d'approuver cette intention.

En participant aux travaux du Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), le BSIF cherche aussi à améliorer la divulgation et la transparence des activités et de la situation financière des régimes de retraite.

/ POLITIQUES DE SURVEILLANCE /

Le BSIF applique un Cadre de surveillance de premier plan pour faciliter le dépistage rapide des risques, mobiliser efficacement des ressources pour en évaluer l'impact sur les institutions financières réglementées et intervenir, au besoin, en temps opportun. Nous évaluons séparément le niveau de risque et la qualité de la gestion des risques pour chaque activité d'envergure d'une institution. La surveillance exercée par le BSIF s'appuie sur des fonctions efficaces de contrôle de la gestion des risques et de gouvernance mises en place par les institutions, mais il teste ce recours par le biais d'un cycle de supervision et d'examens sur place.

Nous continuons de peaufiner le Cadre de surveillance et d'en rehausser la transparenc
des dernières années, le BSIF a mis en place des critères détaillés pour aider les su
appliquer le Cadre. Ces critères ont été publiés en 2002. Nous avons aussi instauré d
risque composites (CRC) pour les institutions financières. Les CRC sont communiquées aux
à titre confidentiel.

La CRC traduit l'évaluation globale de la sûreté et de la solidité d'une institution selon le
les risques d'affaires et la qualité des contrôles, la CRC tient également compte des bén
la capitalisation de l'institution. Il y a quatre CRC : faible, modérée, supérieure à la moyenr
En 2002-2003, 204 institutions ont été informées de leur CRC.

NOUS CONTINUONS DE PEAUFINER LE CADRE
SURVEILLANCE ET D'EN REHAUSSER LA TRANSPAI
AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LE BSIF A
EN PLACE DES CRITÈRES DÉTAILLÉS POUR AIDE
SURVEILLANTS À APPLIQUER LE CADRE.

À la fin de mars 2003, plus de 75 % de toutes les institutions auxquelles on avait communic
avaient la cote « faible » ou « modérée ». Dans le secteur de l'assurance-vie, dont le
généralement le plus sain, 94 % de toutes les sociétés détenaient l'une de ces deux cot
assureurs multirisques, la proportion était de presque 70 %. À peine 1,5 % de toutes les
ont reçu la cote « élevée ».

La cote de risque aide aussi à déterminer l'ampleur des mesures de surveillance dont fai
institution. Le BSIF applique les modalités du *Guide d'intervention*, qui décrit les étapes de
associées à différents degrés de risque global que peut poser une institution. En vertu d
institutions financières sont classées sur une échelle de 0 à 4. Une institution au stade 0 fi
mesures réglementaires et de surveillance courantes. En cas de précarité, l'institution se retr
des stades 1 (préalerte) à 4 (la gravité des problèmes est telle que l'institution n'est pas viab

Étant donné le contexte financier difficile, le nombre d'institutions classées au stade 1 ou
plus élevé a nettement augmenté en 2002-2003. Cela vaut particulièrement pour l

d'assurances multirisques. La grande majorité des institutions se retrouvaient au stade de préalerte (stade 1). En outre, résultat d'interventions du BSIF, neuf institutions ont été reclassées à un stade inférieur au cours de l'année, ce qui traduit une amélioration de leur situation.

Le BSIF n'a demandé la liquidation d'aucune institution en 2002-2003. Peu après la fin de l'exercice, en raison d'une ordonnance prévoyant la liquidation de la Home Insurance Company, des États-Unis, la succursale canadienne de cet assureur multirisques a été liquidée pour protéger les souscripteurs et les créanciers canadiens. En 1997, voyant que la société était aux prises avec des problèmes financiers aux États-Unis, le BSIF avait restreint les activités de la succursale canadienne et bloqué ses éléments d'actif placés en fiducie au Canada.

Comme nous l'avons vu, les conditions difficiles du marché ont aussi eu d'importantes répercussions sur les régimes de retraite. Le nombre de ces derniers inscrits sur la liste de surveillance dressée par le BSIF est passé de 50 à près de 80 au cours de l'année. De ce nombre, une soixantaine étaient des régimes à prestations déterminées et 20 étaient à cotisations déterminées. Il y a tout de même eu quelques bonnes nouvelles. La cote de plusieurs régimes a été haussée au cours de la période à l'étude et le nombre de régimes indiquant des remises de cotisations en souffrance a diminué.

Dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, le Canada a intensifié ses efforts de lutte contre le crime financier et pour empêcher le recyclage des produits de la criminalité ou le financement d'activités illicites, comme les activités terroristes, par le biais des institutions financières. Dans cette optique, au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a lancé un programme d'examens plus ciblés des politiques et des procédures de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes appliquées par les banques et les sociétés d'assurance-vie.

COTE DE RISQUE COMPOSITE, PAR SECTEUR

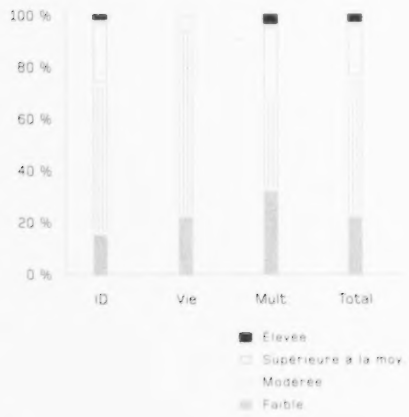

NOMBRE D'INSTITUTIONS À DIVERS STADES D'INTERVENTION

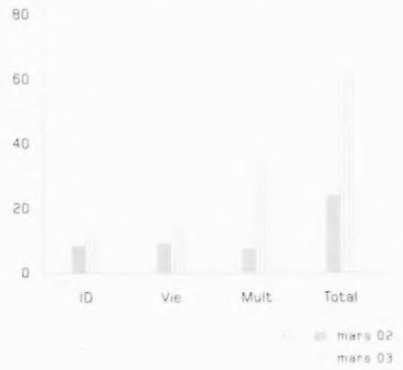

02

APPROBATIONS

Les institutions financières fédérales doivent obtenir l'autorisation du ministre des Finances ou du surintendant des institutions financières pour effectuer certains types d'opérations, y compris les constitutions en société, les restructurations et les changements de propriété. Le projet de loi C-8, qui est entré en vigueur en octobre 2001, a instauré une procédure d'approbation rationalisée. Il a notamment réduit le nombre de questions assujetties à l'approbation, confié au surintendant, plutôt qu'au Ministre, l'approbation de certaines opérations, et établi un mécanisme de « présomption d'approbation », en vertu duquel certaines demandes sont automatiquement approuvées 30 jours après avoir été reçues, à moins que le surintendant ne soulève des préoccupations ou n'exige plus de temps.

Maintenant entièrement en place, le nouveau mécanisme est nettement avantageux pour les institutions. Plus de la moitié des quelque 730 demandes d'approbation sanctionnées en 2002 ont fait l'objet du processus simplifié. Les approbations délivrées par le Ministre ont représenté moins de 20 % du total.

En outre, 71 % des demandes d'approbation assujetties au processus simplifié ont été traitées dans les 30 jours. Le nouveau processus simplifié a considérablement accéléré le traitement des demandes.

Le BSIF entend poursuivre sur cette lancée. Il a amorcé l'examen du processus d'approbation de tous les types de demandes, outre celles assorties au régime de présomption d'approbation, pour suivre et abréger les délais de traitement. Un système élaboré de gestion électronique des cas et des documents a été mis en place en 2002 pour réaliser des gains d'efficience.

Le BSIF poursuit également ses efforts pour rendre le processus d'approbation plus transparent du point de vue de l'industrie. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, il a diffusé 21 nouveaux guides d'instruction indiquant les principaux renseignements à fournir en marge d'une demande d'approbation. Le plus souvent, l'approbation d'une demande est retardée parce que l'institution n'a pas fourni les renseignements nécessaires. En octobre 2002, le BSIF a organisé un colloque sur le processus d'approbation à l'intention des institutions réglementées et de leurs conseillers. D'autres colloques

LE NOUVEAU PROCESSUS SIMPLIFIÉ A CONSIDÉRABLEMENT ACCÉLÉRÉ LE TRAITEMENT DES DEMANDES.

sont prévus puisqu'ils permettent d'exposer en temps opportun des façons d'atténuer ou d'éliminer les obstacles à l'efficacité et à l'efficience du processus d'approbation.

Au cours de l'exercice, le BSIF a approuvé l'établissement de deux nouvelles banques canadiennes. L'une, la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, est issue de la conversion d'une société de fiducie provinciale existante. L'autre, la Banque Ouest, est une nouvelle institution. À la fin de l'exercice à l'étude, une troisième demande était sur le point d'être approuvée et d'autres intervenants avaient amorcé avec le BSIF des discussions sur la possibilité d'établir une nouvelle banque.

Le nombre d'opérations dont la législation exige l'approbation a légèrement diminué en 2002 par rapport à l'année précédente en raison des initiatives de rationalisation qui précèdent et du contexte de l'industrie.

En plus d'approuver les opérations en vertu de la loi, le BSIF émet des avis anticipés lorsqu'une institution souhaite connaître avec certitude les modalités réglementaires qui s'appliqueront à une opération qu'elle envisage d'effectuer. Le BSIF approuve aussi l'emploi de certains modèles complexes par les institutions afin de déterminer si elles se conforment aux règles sur le capital réglementaire. Douze autorisations et avis de cette nature ont été émis au cours de l'exercice.

Même s'il importe que les demandes soient approuvées en temps opportun, il est essentiel de faire preuve de jugement de façon uniforme et appropriée. Les diverses pratiques internes régissant l'examen des précédents approuvés, la sollicitation périodique des commentaires de l'industrie et la publication de plus de renseignements sur l'approbation des précédents jouent un rôle clé à cet égard.

DÉLAIS DE TRAITEMENT, 2002
(% DES DEMANDES D'APPROBATIONS)

03

ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES

TABLISSEMENT DE RÈGLES

ı accord avec son mandat, le BSIF participe à l'élaboration et à la promotion de normes et de atiques réglementaires. À cet égard, il contribue à la préparation de modifications législatives, il auche des règlements et des lignes directrices, et il participe aux efforts d'autres organismes de rmalisation, au pays et à l'étranger.

ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES AU PAYS /

cours de l'exercice, les activités d'établissement de règles du BSIF ont visé à renforcer la gouvernance s institutions financières et à rehausser la confiance du public dans le fonctionnement des marchés ıanciers du Canada. Ces initiatives ont gagné en importance dans la foulée de l'effondrement de la ciété Enron et d'événements semblables.

cours de l'été de 2002, de concert avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et les mmissions des valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario, le BSIF a mis sur pied le Conseil canadien r la reddition de comptes (CCRC). Ce dernier a pour mission de contribuer à la confiance du public ns l'intégrité de l'information financière publiée par les sociétés cotées canadiennes en favorisant e vérification indépendante de haut calibre. Le surintendant siège au Collège des gouverneurs, ıuel nomme les administrateurs du CCRC et évalue périodiquement l'efficacité du nouveau système surveillance des vérificateurs.

BSIF siège également au Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC), un organisme lépendant qui supervise les activités du Conseil des normes comptables (CNC). Au cours de l'année oulée, le CSNC a consacré une bonne partie de ses activités à des questions de comptabilité mises lumière dans la foulée de l'affaire Enron. Il a aussi approuvé la constatation obligatoire du coût des tions d'achat d'actions dans les états financiers des sociétés. Même si bon nombre de sociétés, nt la plupart des banques, avaient déjà commencé à constater ces dépenses de leur propre initiative, ıst vivement souhaitable d'appliquer à toutes les sociétés un régime comptable qui reflète plus èlement le coût réel des options d'achat d'actions.

novembre 2002, le BSIF a publié un projet de ligne directrice énonçant ses attentes à l'égard d'un ıcanisme d'examen externe des rapports des actuaires désignés des sociétés d'assurances fédérales. projet de ligne directrice sera revu à la lumière des observations de l'industrie et des actuaires. xamen périodique des travaux des actuaires désignés portera d'abord sur les rapports actuariels date de la fin de 2003. Ces examens visent à accroître l'uniformité des pratiques actuarielles et à croître la capacité du BSIF et d'autres intervenants de s'appuyer sur les travaux de l'actuaire désigné.

En janvier 2003, après avoir longuement consulté l'industrie, le BSIF a publié sa ligne directrice sur la Gouvernance d'entreprise à l'intention des institutions financières. Pour éviter de faire double emploi avec la multitude de consignes sur le sujet déjà disponibles auprès d'autres sources, les nouvelles consignes du BSIF ciblent des questions de gouvernance particulièrement importantes pour les institutions financières, comme le rôle du conseil d'administration dans la gestion du risque, les contrôles internes et la supervision externe, de même que la relation entre le conseil d'administration et les organismes de réglementation. Le BSIF insiste davantage sur la gouvernance dans le cadre de son processus de surveillance, et la publication de cette ligne directrice traduit son vœu d'insister sur l'importance d'une gouvernance efficace pour la sécurité et la stabilité des institutions financières. La ligne directrice a été transmise à tous les administrateurs des institutions réglementées par le BSIF.

LES NOUVELLES CONSIGNES DU BSIF CIBLENT DES QUESTIONS DE GOUVERNANCE PARTICULIÈREMENT IMPORTANTES POUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES, COMME LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA GESTION DU RISQUE, LES CONTRÔLES INTERNES ET LA SUPERVISION EXTERNE, DE MÊME QUE LA RELATION ENTRE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION.

Au BSIF, la fonction d'établissement de règles porte largement sur le capital. La sûreté et la stabilité de toute institution exige que cette dernière dispose d'un capital adéquat. Or, ce capital est coûteux et l'imposition d'exigences excessives ou sans lien avec le risque en jeu peut pénaliser une institution face à ses concurrents. Au cours de l'exercice, le BSIF a émis des lignes directrices révisées sur le capital à l'intention des secteurs de l'assurance-vie et des assurances multirisques.

Les exigences de capital des assureurs-vie à l'égard des polices avec participation et des produits indiciels pour lesquels les souscripteurs assument tout ou une partie des risques de placement ont été réduites. Les exigences pour risque de mortalité des polices d'assurance individuelle sans participation ont aussi été assouplies pour tenir compte de la baisse des taux de mortalité au fil des ans. Le BSIF continue de travailler avec l'industrie pour veiller à ce que les exigences de capital reflètent l'évolution du secteur.

Cette année, les règles sur le capital de l'industrie des assurances multirisques ont été remplacées par une nouvelle norme de suffisance du capital, le Test du capital minimal (TCM). Mise au point en consultation avec l'industrie et les organismes provinciaux de réglementation, la nouvelle norme établit pour la première fois un test de capital harmonisé et fondé sur le risque à l'intention des assureurs multirisques de partout au Canada. Cette nouvelle norme remplace quatre tests de solvabilité distincts applicables en vertu de lois fédérales et provinciales, ce qui allège le fardeau imposé par les exigences de plusieurs administrations. Le TCM est conçu de manière à ce qu'en moyenne, il ait le même impact sur le capital que l'ancien TSA. Le TCM est beaucoup plus sensible au risque et, en appliquant des pratiques prudentes de gestion des risques et de placements, les sociétés peuvent profiter de cette sensibilité du TCM au risque pour abaisser leurs exigences de capital. Les sociétés ont exprimé leurs résultats suivant l'ancienne méthode et la nouvelle pour surveiller la transition au nouveau régime. Ces résultats montrent que le nouveau test a permis à l'industrie de réduire de quelque 700 millions de dollars le montant total de ses exigences de capital.

Au cours de l'exercice, le BSIF a participé à une comparaison internationale des exigences de capital et des règles comptables et actuarielles connexes de l'industrie des assurances de dommages. Tout en appuyant de façon claire l'approche fondée sur les risques qu'utilise le BSIF pour mesurer le capital, l'étude soulève la question de savoir comment les seuils d'intervention au-delà du minimum se comparaient à ceux de certaines autres administrations.

Le BSIF prépare aussi des modifications réglementaires pour renforcer les règles actuelles de capitalisation des régimes de retraite. Ces changements obligeront les répondants à capitaliser intièrement les prestations promises en cas de cessation du régime. En outre, la législation en vigueur autorise le surintendant à refuser toute bonification des prestations qui abaisserait le ratio de solvabilité du régime en deçà d'un niveau prévu par règlement. L'élaboration des dispositions réglementaires pertinentes se poursuit. Nous prévoyons qu'elles entreront en vigueur au début de 2004, après la tenue de consultations.

ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES INTERNATIONALES /

Dans le cadre de ses activités d'établissement de règles internationales, le BSIF œuvre surtout dans les domaines les plus importants pour les institutions financières canadiennes et dans lesquels le BSIF lui-même ou les institutions qu'il réglemente ont une expertise particulière ou qui les intéressent de façon particulière.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (le « Comité de Bâle ») est la principale tribune réunissant les organismes de réglementation et de surveillance des multinationales bancaires des pays du Groupe des Dix (G-10). Au fil des ans, le Comité de Bâle est devenu un chef de file de l'établissement de règles. Il a concentré ses efforts récents sur l'élaboration d'un accord moderne sur les fonds propres qui fera mieux correspondre les exigences de capital des multinationales bancaires aux risques qu'elles prennent.

Le BSIF estime nettement souhaitable d'élaborer des règles sur le capital davantage axées sur les risques, et il appuie les travaux du Comité de Bâle à titre de membre et en participant activement aux activités de certains sous-comités chargés de divers aspects du nouvel Accord de Bâle. Le surintendant des institutions financières préside en outre le Groupe de mise en œuvre de l'Accord, lequel a pour tâche de faire circuler l'information entre les organismes de surveillance du G-10 et d'autres pays, contribuant ainsi à l'uniformité de leurs mécanismes de mise en œuvre de l'Accord.

En mars 2003, le Comité de Bâle a souligné la contribution du BSIF à ses travaux et son engagement à cet égard en annonçant la nomination du surintendant des institutions financières au nouveau poste de vice-président du Comité de Bâle.

Dans le cadre de sa participation à l'élaboration du nouvel Accord de Bâle, le BSIF a sollicité activement le point de vue des banques canadiennes, et il a partagé avec les autres membres du Comité de Bâle son expertise du crédit de détail et de la titrisation de l'actif. En octobre 2002, le BSIF a invité d'importantes banques canadiennes à participer à une étude d'impact quantitative et à un examen des règles proposées pour permettre aux banques participantes du reste du globe d'évaluer les propositions de façon concrète et détaillée. De plus, au cours de l'exercice à l'étude, le BSIF a déployé d'importants efforts pour être prêt à temps pour la mise en œuvre du nouvel Accord. Le BSIF pourra ainsi commencer à répondre aux demandes d'interprétation émanant de l'industrie, étape cruciale devant permettre aux banques de mettre en place les changements requis pour se conformer au nouvel Accord.

Le BSIF joue aussi un rôle de premier plan dans les activités de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), qui assume de plus en plus activement son rôle évolutif d'organisme de normalisation de la surveillance des sociétés d'assurance-vie et multirisques. Le BSIF siège aux comités exécutif, technique et du budget de l'AICA, de même qu'aux sous-comités de la comptabilité, des placements et de la solvabilité. Il est aussi membre du groupe de travail sur la révision des principes de base en assurance (Task Force on Revisions of the Insurance Core Principles), et il a siégé au groupe de travail sur l'avenir et la structure de financement de l'AICA (Working Group on the Future and Financing Structure of the IAIS), qui a soumis un plan de travail à l'AICA en octobre dernier.

En outre, le BSIF suit les progrès d'autres groupes sectoriels et de réglementation, et il commente périodiquement les ébauches de leurs documents.

04

AIDE INTERNATIONALE

En 2002, le programme d'aide technique mis sur pied par le BSIF pour aider les économies de marché émergentes à améliorer les systèmes de surveillance de leurs institutions financières a connu passablement de succès. Cet engagement est une façon concrète et efficace de favoriser la stabilité internationale et est compatible avec les priorités du gouvernement du Canada. Le Groupe des consultations internationales (GCI), qui administre et exécute le programme, fournit une aide technique, principalement aux autorités de surveillance des Caraïbes, d'Asie et d'Amérique latine, en matière de surveillance et de réglementation des banques et des sociétés d'assurances. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) fournit la majeure partie du budget du GCI.

Au cours de l'exercice à l'étude, le GCI a mis au point et lancé des programmes internes permettant aux représentants d'organismes de réglementation bancaire et d'assurance de visiter leurs homologues du BSIF et d'y parfaire leurs connaissances. Les membres du GCI ont appuyé le Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale en faisant fonction d'évaluateurs experts et en fournissant une aide technique pour corriger les problèmes decelés au sein de plusieurs administrations. Le GCI a aussi participé activement à la tenue de colloques de formation régionaux et au soutien de diverses places financières extracôtières.

Le BSIF continue également d'appuyer le Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier (le « Centre de Toronto ») en siégeant au conseil d'administration, au comité de direction et au conseil consultatif sur le programme bancaire (Banking Program Advisory Board), et il y a détaché un de ses employés. Fondé en 1998, le Centre de Toronto est unique en son genre. Des gens du Canada et d'ailleurs ayant une vaste expérience de la surveillance du secteur financier aident les cadres d'organismes de surveillance de partout dans le monde à parfaire leurs compétences en leadership et à mettre sur pied des régimes de surveillance efficaces dans leur propre pays. Jadis offerts uniquement à Toronto, les programmes sont maintenant accessibles presque partout dans le monde, souvent en partenariat avec d'autres intervenants internationaux ou locaux.

05

BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF

Les attributions du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) diffèrent de celles des autres secteurs du BSIF. Au lieu de s'acquitter de fonctions de réglementation ou de surveillance, le BAC fournit des services actuariels à l'égard de divers programmes. Cela comprend le Régime de pensions du Canada (RPC), la Sécurité de la vieillesse (SV), le Programme canadien de prêts aux étudiants, de même que les régimes de pension et d'avantages sociaux offerts aux fonctionnaires fédéraux, aux membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), aux juges nommés par le gouvernement fédéral et aux parlementaires.

En plus de préparer les rapports actuariels prévus par la loi sur la situation financière des régimes, le BAC fournit aux ministères intéressés des conseils actuariels sur la conception, la capitalisation et l'administration de ces régimes. Au nombre des clients du BAC, citons Développement des ressources humaines Canada, le ministère des Finances, le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le ministère de la Défense nationale, la GRC et le ministère de la Justice Canada.

Le 19e *Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada*, qui a été déposé au Parlement en juin 2002, confirme la viabilité à long terme et la santé financière du RPC. Il confirme en outre que le taux de cotisation salariale-patronale combiné de 9,9 % en vigueur depuis 2003 devrait suffire pour assurer pérennité du RPC malgré la hausse du nombre de Canadiens et de Canadiennes atteignant l'âge de la retraite. Ce rapport actuariel a été établi pour montrer l'impact de l'ancien projet de loi C-58 (maintenant le projet de loi C-3), la *Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, sur la situation financière à long terme du RPC. Le projet de loi C-3 donne l'entière responsabilité des besoins de liquidités du RPC à l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada en transférant à ce dernier le solde de fonctionnement à trois mois et le portefeuille d'obligations du RPC.

Le BAC a terminé un certain nombre d'autres rapports au cours de l'exercice, notamment des rapports actuariels sur le programme de la SV, le Programme canadien de prêts aux étudiants et plusieurs régimes de pension du secteur public, de même que deux études actuarielles, intitulées *Régime de pensions du Canada — Étude d'expérience des bénéficiaires de prestations d'invalidité* et *Régime de pensions du Canada — Étude des facteurs d'ajustement actuariels*. Le BAC a aussi réalisé deux projets sur la scène internationale : un examen des risques économiques et d'investissement à long terme du Mexique et un examen par les pairs des rapports actuariels préparés par le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni.

06

NITIATIVES DE L'ORGANISATION

n 2002-2003, le BSIF a lancé un plan pluriannuel pour améliorer ses systèmes d'information et ontribuer à accroître son efficience et son efficacité globales. Cette initiative devrait permettre aux ıstitutions réglementées de réduire leurs coûts directs et les coûts liés à la communication de nformation exigée par le BSIF. Ce dernier a créé une passerelle d'information pour ses employés, our faciliter la consultation en ligne des documents d'information et accélérer les recherches, erminé la mise en place d'un système de gestion des cas pour rehausser l'efficacité du traitement es demandes d'approbation, et amorcé les travaux entourant une initiative d'intégration des ystèmes administratifs (IISA) échelonnée sur plusieurs années, afin de rationaliser les processus évralgiques de surveillance et les assortir d'outils de gestion de la charge de travail. Le BSIF a aussi ommencé à mettre en place un Système de gestion des documents électroniques dans le but 'informatiser entièrement le système de gestion des documents de l'organisation d'ici cinq ans.

u cours de la période à l'étude, le BSIF a mis en œuvre la gestion des risques à l'échelle de l'institution. s'agit d'un outil de gestion de pointe qui fournit aux institutions une approche détaillée et intégrée ermettant de recenser les risques que posent leurs activités et d'évaluer la qualité des facteurs 'atténuation de ces risques. Il s'agit d'une démarche proactive qui aide les institutions à anticiper les hangements de leur cadre opérationnel et à réagir de manière efficace.

e BSIF a aussi adopté un modèle de compétences formel pour la gestion de ses ressources humaines. In modèle de compétences décrit la gamme complète des compétences, des connaissances et es comportements qu'exige un poste ou un groupe de postes comparables. Vu les compétences articulières qu'exigent bon nombre des postes au BSIF, le modèle de compétences ajoutera à notre apacité d'améliorer le rendement de l'organisation en recensant des candidats appropriés à étape du recrutement, en faisant ressortir les besoins de formation et de perfectionnement et n soulignant le rendement individuel et les récompenses.

PROCHAINES PRIORITÉS

Le BSIF ne prévoit pas que ses priorités changeront de manière importante au cours de la prochaine année. Il demeurera vigilant puisque les institutions financières et les régimes de retraite risquent de devoir relever de nouveaux défis, selon la conjoncture économique. Ainsi, il continuera :

- de cerner efficacement les risques auxquels seront exposés les institutions financières fédérales et les régimes de retraite et d'intervenir au besoin;

- d'ajouter à sa capacité d'aborder efficacement les institutions financières fédérales et les régimes de retraite à problème, notamment en mettant la dernière main à son propre Plan de relance des opérations;

- de veiller à ce que ses consignes et ses règles applicables aux institutions financières fédérales et aux régimes de retraite demeurent pertinents et respectent les normes minimales internationales en effectuant des mises à jour ciblées, comme dans le cas de l'impartition des fonctions d'une institution financière fédérale;

- d'analyser la mise en œuvre des cadres stratégiques et d'adapter au besoin les approches de réglementation et de surveillance (par exemple, en peaufinant son approche pour l'évaluation de la gouvernance des institutions financières fédérales et en appliquant intégralement un programme de conformité pour lutter contre le recyclage des produits de la criminalité);

- d'entretenir les ressources et l'infrastructure nécessaires à l'appui des activités de surveillance et de réglementation, notamment en terminant des projets en cours visant à améliorer les systèmes d'information et les processus administratifs en respectant les délais et le budget impartis, et en instaurant intégralement d'importantes politiques sur les ressources humaines, comme la mise en place des compétences;

- de donner suite, de façon ciblée et sélective, à la demande croissante pour son soutien technique, que finance l'ACDI, et de développer son programme de formation concrète.

ÉTATS FINANCIERS

FAITS SAILLANTS FINANCIERS POUR 2002-2003

/ CONTEXTE /

Le BSIF recouvre ses coûts à même plusieurs sources. Il impute le coût de l'évaluation des risques et des interventions (de surveillance), du traitement des demandes d'approbation et de l'établissement des règles aux institutions financières et aux régimes de retraite privés qu'il surveille et réglemente.

La répartition du coût des principales activités du BSIF au titre de la surveillance, du traitement des demandes d'approbation et d'établissement des règles entre les institutions est établie de plusieurs façons. De façon générale, le système est conçu pour répartir les coûts entre les institutions selon le temps approximatif consacré à leur surveillance et à leur réglementation. C'est ainsi que les institutions bien gérées et moins à risque, de même que celles présentant moins de demandes d'approbation, assument une part plus modeste des coûts du BSIF.

Des droits d'utilisateur spécifiques s'appliquent à certaines demandes d'approbation. Les institutions à problème sont aussi redevables d'une cotisation additionnelle qui reflète approximativement la valeur des ressources de surveillance supplémentaires que leur situation a nécessitées.

Le BSIF tire également des recettes de la prestation de services à frais recouvrés. Cela comprend les sommes reçues de l'ACDI au titre de l'aide internationale, les recettes versées par les provinces dont le BSIF surveille les institutions aux termes d'un marché, et les recettes provenant d'autres organismes fédéraux auxquels le BSIF fournit un soutien administratif. Depuis l'exercice à l'étude, ces recettes comprennent aussi les montants facturés séparément aux grandes banques pour la mise en place, sur une période de trois ans se terminant en 2004-2005, de la méthode des cotes internes du nouvel Accord de Bâle.

Les autres coûts liés à l'évaluation des risques et aux interventions, au traitement des demandes d'approbation et à l'établissement des règles sont financés à même les cotisations de base imputées aux institutions et aux régimes de retraite suivant différentes formules. En bout de ligne, le BSIF a recouvré la totalité de ses dépenses pour l'exercice 2002-2003.

Cette année, le BSIF a commencé à percevoir des pénalités pour production tardive et erronée des institutions qui soumettent des états financiers ou non, en retard ou contenant des erreurs. Ces pénalités sont facturées chaque trimestre, perçues et déposées dans les comptes du gouvernement. En vertu du règlement pertinent, le BSIF ne peut utiliser le montant de ces pénalités pour compenser ses dépenses.

Le budget du BAC provient des droits perçus en contrepartie de services actuariels et de crédits approuvés par le Parlement.

/ INSTITUTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES /

Les cotisations de base de l'industrie pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 ont augmenté de 3 millions de dollars (5,5 %). Les dépenses ont totalisé 64 millions, soit 12 % de plus que l'année précédente. Les recettes au titre des droits d'utilisateur et des services à frais recouvrés ont augmenté beaucoup plus. Les cotisations additionnelles des institutions à problème ont grimpé de 1,4 million d'une année sur l'autre. Cela reflète l'impact combiné d'un plus grand nombre d'institutions à problème cette année, de l'imposition des cotisations additionnelles pendant tout l'exercice (comparativement à 10 mois en 2001-2002) et de l'application intégrale des cotisations additionnelles (elles n'étaient imposées qu'à 50 % en 2001-2002). Les recettes au titre des droits d'approbation ont été moins élevées que prévu en raison d'une baisse du nombre de demandes d'approbation. Cependant, leur niveau ne tient pas compte des coûts engagés. Par conséquent, le BSIF entend accroître ces droits au cours des deux prochaines années.

Les recettes tirées du recouvrement du coût de mise en œuvre de la méthode des cotes internes du nouvel Accord de Bâle ont atteint 2,2 millions de dollars. Les autres frais de service ont augmenté d'un peu plus de 0,6 million.

La hausse des frais de personnel, la principale cause de l'augmentation des dépenses du BSIF, résulte d'un accroissement de l'effectif de l'organisation et de la poursuite des ajustements de la rémunération des employés pour la faire correspondre de plus près à la réalité du marché. Ces facteurs de coût font partie d'une stratégie visant à garantir que le BSIF attire et maintienne en poste les gens dont il a besoin et qui ont les compétences nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Le BSIF a aussi accru la rémunération au rendement au cours de l'exercice.

L'effectif du BSIF a augmenté en cours d'exercice avec la dotation de postes dans les domaines de la surveillance et du soutien spécialisé qui appuient essentiellement l'évaluation des risques et les interventions. Des ressources additionnelles ont aussi été affectées à l'aide internationale fournie par le BSIF et à la mise en œuvre des nouvelles règles internationales sur les fonds propres des banques (cela n'a pas d'incidence sur les cotisations générales des institutions). La taille du BSIF est presque optimale à l'heure actuelle, et son effectif a été assujetti à une limite au cours de l'exercice à l'étude.

/ RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS /

Une formule permet de faire en sorte que le revenu perçu des régimes de retraite corresponde aux dépenses. Ces dernières ont diminué de 8 % par rapport à l'an dernier, surtout en raison des postes vacants.

/ BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF /

La baisse des dépenses du BAC d'une année sur l'autre est principalement attribuable à des dépenses ponctuelles engagées en 2001-2002 au titre de l'examen indépendant du 18e *Rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada*.

/ COTISATIONS DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SELON L'INDUSTRIE /

Les cotisations reçues par le BSIF sont ventilées pour refléter les coûts assumés par chaque industrie. Le graphique ci-après illustre la hausse des cotisations générales de chaque industrie au cours des cinq dernières années. Les cotisations générales d'une industrie correspondent à l'excédent des coûts imputés à cette dernière sur les droits d'approbation spécifiques et les cotisations additionnelles des institutions à problème. Comme on peut le constater, les cotisations des assureurs multirisques ont beaucoup moins augmenté que celles des autres industries au cours de cette période. Par contre, elles ont augmenté davantage en 2002-2003.

COTISATIONS GÉNÉRALES SELON L'INDUSTRIE
Taux de progression cumulative depuis l'exercice 1997

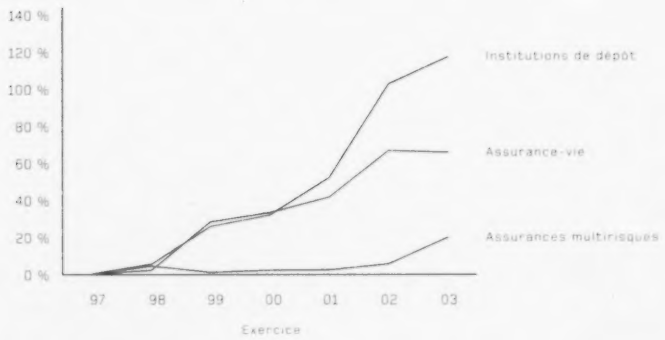

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du BSIF doit répondre de l'intégrité et de l'objectivité des présents états financiers, ainsi que de la concordance de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Ces états financiers, dont les données correspondent aux meilleures estimations de la direction, établies sur la base de son expérience et de son jugement, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. La direction a établi et tenu à jour des livres de comptes, des dossiers, des contrôles internes, des pratiques de gestion et des systèmes d'information conçus pour garantir de façon raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de manière rentable et efficiente en vue de réaliser les objectifs de l'organisation, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à ses règlements d'application, de même qu'aux politiques du BSIF et aux exigences législatives.

La vérificatrice générale du Canada, qui est le vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a examiné les opérations et les états financiers du BSIF, et a fait rapport de sa vérification au ministre des Finances.

Le surintendant,

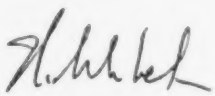

NICHOLAS LE PAN

Le surintendant auxiliaire,
Secteur des services intégrés

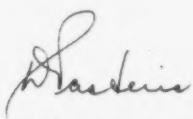

DONNA PASTERIS

Ottawa, Canada
Le 30 mai 2003

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du surintendant des institutions financières au 31 mars 2003 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada

John Wiersema, CA
Vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 30 mai 2003

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS

/ ACTIFS /	2003	2002
Actifs		
Liquidités disponibles	35 514 923 $	34 722 099 $
Débiteurs	5 240 382	1 260 864
Cotisations de base à recevoir	1 039 822	4 777 922
Immobilisations (note 4)	5 389 282	5 349 082
TOTAL DES ACTIFS	**47 184 409 $**	**46 109 967 $**

/ PASSIFS ET AVOIR DU CANADA /	2003	2002
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	3 211 176 $	2 456 561 $
Salaires et avantages sociaux à payer	8 887 754	8 306 154
Charges reportées	561 083	1 534 604
Produits reportés au titre des régimes de retraite privés	1 039 596	933 193
Avantages sociaux futurs, autres que les pensions (note 9)	5 947 187	5 341 842
	19 646 796	**18 572 354**
Avoir du Canada	**27 537 613**	**27 537 613**
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	**47 184 409 $**	**46 109 967 $**
Engagements et éventualités (note 6)		

Le surintendant,

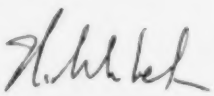

NICHOLAS LE PAN

/ LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS. /

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

/ SURVEILLANCE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES FÉDÉRALES /	2003	2002
Produits		
Cotisations de base	56 542 383 $	53 577 359 $
Frais d'utilisation et droits	4 036 411	3 070 006
Services à frais recouvrés	3 451 087	534 685
Total des produits	64 029 881	57 182 050
Charges (note 10)		
Surveillance et réglementation	60 578 794	56 647 365
Services à frais recouvrés	3 451 087	534 685
Total des charges	64 029 881	57 182 050
Résultat avant produit non disponible des pénalités de production	--	--
Produit non disponible des pénalités de production (note 11)	709 900	--
Résultat net	709 900	--
/ SURVEILLANCE DES RÉGIMES DE RETRAITE PRIVÉS /		
Produits	3 163 398	3 438 563
Charges (note 10)	3 163 398	3 438 563
Résultat net	--	--
/ BUREAU DE L'ACTUAIRE EN CHEF DU CANADA /		
Produits	2 907 745	2 804 500
Charges (note 10)	3 614 745	3 772 356
Résultat net	(707 000)	(967 856)
Résultat net des activités avant le financement public	**2 900**	**(967 856)**
Financement public (note 5)	707 000	916 500
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET DE L'EXERCICE	**709 900**	**(51 356)**
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	**27 537 613**	**27 588 969**
Produit non disponible des pénalités de production réalisé au nom du gouvernement du Canada (note 11)	(709 900)	--
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	**27 537 613 $**	**27 537 613 $**

/ LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS. /

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

/ ACTIVITÉS D'EXPLOITATION /	2003	2002
Résultat d'exploitation net	709 900 $	(51 356) $
Éléments hors caisse compris dans l'exploitation		
Amortissement des immobilisations	2 233 744	1 760 267
Passifs reliés aux employés	1 186 945	4 533 038
Gain réalisé à la cession d'immobilisations	--	(9 248)
Variation des actifs et des passifs		
(Augmentation) des débiteurs	(3 979 518)	(956 540)
(Augmentation)/diminution des cotisations de base à recevoir	3 738 100	(4 169 767)
Augmentation/(diminution) des créditeurs et charges à payer	754 615	(1 657 801)
Augmentation/(diminution) des charges reportées	(867 118)	1 144 997
Produit non disponible des pénalités de production (note 11)	(709 900)	--
Liquidités générées par les activités d'exploitation	**3 066 768**	**593 590**
/ ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT /		
Acquisition d'immobilisations	(2 273 944)	(3 459 649)
Produit de la cession d'immobilisations	--	9 248
Liquidités affectées aux activités d'investissement	**(2 273 944)**	**(3 450 401)**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS DISPONIBLES	**792 824**	**(2 856 811)**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES, DÉBUT DE L'EXERCICE	**34 722 099**	**37 578 910**
LIQUIDITÉS DISPONIBLES, FIN DE L'EXERCICE	**35 514 923 $**	**34 722 099 $**

/ LES NOTES COMPLÉMENTAIRES FONT PARTIE INTÉGRANTE DES ÉTATS FINANCIERS. /

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

1. / POUVOIR ET OBJECTIF /

i) Le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») a été constitué en vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* (la « Loi sur le BSIF ») en 1987 pour réglementer et surveiller toutes les institutions financières fédérales. Au BSIF, une institution financière fédérale s'entend de toute entité créée pour offrir des services financiers en vertu de l'une des lois fédérales régissant les institutions financières, ou autorisée à le faire. Cela comprend les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les sociétés d'assurances fédérales, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuels et les régimes de retraite. En vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le BSIF est un ministère fédéral et il est visé à l'annexe I.1 de cette dernière.

ii) Le Bureau de l'actuaire en chef (le « BAC »), une division du BSIF, fournit des conseils actuariels au gouvernement du Canada. Il dispense au besoin des services actuariels à l'égard d'une gamme de régimes publics d'assurances et de pensions en vertu du *Régime de pensions du Canada* et de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*.

iii) En outre, les lois suivantes confèrent des attributions au BSIF :

- la *Loi sur les banques*;
- la *Loi sur les associations coopératives de crédit*;
- la *Loi sur l'association personnalisée du Bouclier vert du Canada*;
- la *Loi sur les sociétés d'assurances*;
- la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*; et
- la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*.

iv) Conformément aux dispositions antérieures de la *Loi sur les sociétés d'assurances* et de la *Loi sur les liquidations*, le BSIF faisait fonction de liquidateur des sociétés d'assurances en faillite lorsqu'il était nommé à ce titre en vertu de l'ordonnance d'un tribunal. Dans ces circonstances, le surintendant retenait les services d'un mandataire pour s'occuper de chaque dossier de liquidation. Toutefois, aux termes du nouvel article 23.3 de la *Loi sur les liquidations et les restructurations*, le surintendant ne peut plus être désigné liquidateur d'une institution en faillite.

2. / POUVOIR DE DÉPENSER ET D'EMPRUNTER /

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le BSIF, le ministre des Finances peut utiliser les produits perçus en vertu des articles 23 et 23.1 de cette loi pour le paiement des charges de fonctionnement du BSIF. En outre, cette loi prévoit que le plafond des charges ne peut dépasser de plus de 40 millions de dollars le montant des produits perçus.

Les produits du BSIF comprennent les cotisations, les droits et les frais de service. Les charges cotisables englobent celles liées à l'administration de la *Loi sur les banques*, de la *Loi sur les associations coopératives de crédit*, de la *Loi sur les sociétés d'assurances*, de la *Loi sur l'association personnalisée du Bouclier vert du Canada* et de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*. La formule servant au calcul des cotisations est prévue par règlement.

Aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP de 1985 »), des droits peuvent être exigés pour l'agrément et la surveillance des régimes de retraite, de même que pour la surveillance et l'inspection des régimes de retraite agréés. Le montant des droits est fixé chaque année par règlement, en vertu de l'article 25 de la LNPP de 1985.

Conformément à l'article 23.1 de la Loi sur le BSIF, le surintendant peut faire payer à une personne un droit prévu par règlement et faire rembourser les décaissements correspondants pour les services qu'il a fournis à son égard ou à celui d'un groupe dont elle fait partie. Une « personne » s'entend ici d'un particulier, d'une société, d'un fonds, d'une association non constituée en personne morale, de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province et d'un gouvernement étranger. Le montant du droit en question est prévu par règlement.

En vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF, le Parlement accorde chaque année des crédits pour financer des activités du Bureau de l'actuaire en chef.

3. / PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES /

a) PRÉSENTATION

Les états financiers ont été établis suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés, qu'ils aient été facturés ou perçus, ou non.

Le BSIF établit des cotisations provisoires en fonction des charges prévues à son budget et des résultats escomptés de l'industrie. Les cotisations finales sont établies au cours de l'exercice suivant sur la base des résultats réels de l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de la Loi sur le BSIF, le règlement sur les pénalités pour production tardive et erronée est entré en vigueur le 1er avril 2002. Aux termes de ce règlement, le BSIF impose à chaque trimestre des pénalités aux institutions financières dont les déclarations financières ou non financières comportent des erreurs ou sont produites en retard. Ces pénalités, qui ne sont pas disponibles à être dépensées par le BSIF, sont versées au Trésor.

Les taux des droits exigibles des régimes de retraite sont fixés chaque année en fonction des charges figurant au budget, du nombre prévu de participants à des régimes et des résultats réels de l'exercice précédent.

Les frais d'utilisation et les droits englobent les produits gagnés en vertu du *Règlement sur les droits pour les services* et les droits supplémentaires imposés aux institutions financières fédérales en difficulté d'après le *Guide en matière d'intervention à l'intention des institutions financières fédérales*.

Les services à frais recouvrés sont offerts selon les modalités énoncées dans des protocoles d'entente et les factures provisoires reposent sur des estimations de règlement.

c) LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Le BSIF ne dispose pas de son propre compte de banque. Ses opérations financières sont exécutées par l'intermédiaire du Trésor. Les liquidités disponibles du BSIF représentent le montant que ce dernier peut retirer du Trésor sans devoir obtenir d'autres autorisations. Ce montant ne porte pas intérêt.

d) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont constatées à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative du bien :

Actifs	Vie utile
Améliorations locatives	Jusqu'à l'échéance du bail
Mobilier et agencements	7 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Infrastructure informatique (réseaux)	3 ans
Logiciels	5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

e) AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

(i) Prestations de retraite

Les employés admissibles du BSIF participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le BSIF y cotisent. Ce montant se fonde actuellement sur un multiple des cotisations salariales obligatoires et il peut fluctuer au fil du temps selon les résultats du régime. Ces cotisations représentent les obligations de retraite totales du BSIF et sont imputées de façon courante aux activités. En vertu de la législation actuelle, le BSIF n'est pas tenu d'aider à combler un déficit actuariel que pourrait afficher le Régime de pension de retraite de la fonction publique.

(ii) Indemnités de départ

À la cessation d'emploi, les employés ont droit à certaines prestations prévues par leurs conditions d'emploi en vertu d'un régime d'indemnités de départ. Le coût de ces indemnités est calculé sur une base actuarielle et il est cumulé pendant la période au cours de laquelle l'employé fournit des services au BSIF.

Le coût des prestations est établi selon des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au *prorata* des services. L'évaluation du passif se fonde sur le taux d'actualisation au cours du marché et d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction à l'égard des facteurs tels les augmentations salariales futures et les taux de démission des employés.

f) COMPTE À FINS DÉTERMINÉES

Le BSIF dispose d'un compte à fins déterminées portant intérêt au sein du Trésor pour la liquidation de sociétés d'assurances. Avant que la *Loi sur les sociétés d'assurances* ne soit modifiée récemment, les tribunaux désignaient le surintendant des institutions financières à titre de liquidateur de plusieurs sociétés d'assurances en faillite. À ce titre, le BSIF règle, au nom des autres institutions actives, toutes les charges se rapportant à la liquidation, pour ensuite recouvrer ces coûts auprès des institutions actives. Les produits et les charges se rapportant à ce compte ne figurent pas dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada.

g) UTILISATION DES ESTIMATIONS

Les présents états financiers sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en vertu desquels la direction du BSIF doit effectuer des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants figurant dans les états financiers. Les passifs liés aux ressources humaines et la durée de vie utile des immobilisations constituent les principaux postes pour lesquels on a recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

4. / IMMOBILISATIONS /

Coût	31 mars 2002	Ajouts	Cessions	31 mars 2003
Améliorations locatives	1 473 252 $	152 426 $	-- $	1 625 678 $
Mobilier et agencements	1 529 984	59 278		1 589 262
Matériel de bureau	318 586	32 724		351 310
Matériel informatique	1 432 527	270 930		1 703 457
Infrastructure informatique	1 756 779	858 227		2 615 006
Logiciels	4 912 315	900 359		5 812 674
	11 423 443 $	2 273 944 $	-- $	13 697 387 $

Amortissement cumulé	31 mars 2002	Amortissement	Cessions	31 mars 2003
Améliorations locatives	495 829 $	427 471 $	-- $	923 300 $
Mobilier et agencements	653 756	213 437		867 193
Matériel de bureau	131 662	74 034		205 696
Matériel informatique	1 049 625	281 500		1 331 125
Infrastructure informatique	897 395	557 713		1 455 108
Logiciels	2 846 094	679 589		3 525 683
	6 074 361 $	2 233 744 $	-- $	8 308 105 $
Valeur comptable nette	5 349 082 $			5 389 282 $

5. / FINANCEMENT PUBLIC /

Le BSIF reçoit du Parlement des crédits annuels en vertu de l'article 16 de la Loi sur le BSIF à l'appui de son mandat en ce qui a trait au Bureau de l'actuaire en chef. Au cours de l'exercice, le BSIF a reçu des crédits parlementaires totalisant 707 000 $ (2002 : 916 500 $) pour couvrir les charges reliées à la prestation des services par le Bureau de l'actuaire en chef.

6. / ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS /

a) ENGAGEMENTS

Le BSIF a conclu des baux pour de l'espace à bureau dans quatre villes du Canada. Le seuil minimal du loyer annuel pour les prochains exercices est le suivant :

2003-2004	3 773 718 $
2004-2005	354 467
2005-2006	90 343
2006-2007	22 586
2007-2008	--
	4 241 114 $

b) ÉVENTUALITÉS

Le BSIF fait l'objet de réclamations et de poursuites pour lesquelles il a établi, dans la mesure du possible, des provisions.

7. / COMPTE À FINS DÉTERMINÉES /

Voici un résumé des opérations sur ce compte pendant l'exercice :

Compte à fins déterminées : Liquidation des sociétés d'assurances	2003	2002
Solde d'ouverture	(45 212) $	6 712 292 $
Dépôt de recouvrements	20 458 870	53 475
Intérêt gagné	35 040	161 223
Répartition de l'actif à partir des biens liquidés	--	(6 633 788)
Déboursés nets à l'égard des frais de liquidation	(870 704)	(338 414)
Solde de clôture	19 577 994 $	(45 212) $

Les sociétés d'assurances qui demeurent actives doivent assumer toutes les charges se rapportant à la liquidation des sociétés d'assurances en faillite.

8. / OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS /

Le BSIF est lié, sur le plan de la propriété commune, à chaque ministère, organisme et société d'État fédéraux. Il effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités courantes.

Au cours de l'exercice, les opérations du BSIF effectuées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères se sont traduites par des charges de 14 434 287 $ (2002 : 14 781 443 $) et par des produits de 3 050 027 $ (2002 : 6 660 558 $).

Au 31 mars, les débiteurs et les créditeurs du BSIF à l'égard d'autres entités gouvernementales et de tiers sans lien de dépendance s'établissaient comme suit :

		Apparentés	Tiers	Total
2003	Débiteurs	47 058 $	5 193 324 $	5 240 382 $
	Créditeurs	837 236	2 373 940	3 211 176
2002	Débiteurs	9 252	1 251 612	1 260 864
	Créditeurs	39 345	2 417 216	2 456 561

9. / AVANTAGES SOCIAUX FUTURS /

(i) Pensions de retraite

Les cotisations estimatives au Régime de pension de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2003	2002
Cotisations patronales	5 365 591 $	4 552 442 $
Cotisations salariales	2 018 946 $	1 799 641 $

(ii) Indemnités de départ

La charge nette reliée aux indemnités de départ du BSIF pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élevait à 999 030 $ (2002 : 389 851 $).

Le coût des prestations est établi à l'aide d'une formule actuarielle reposant sur la méthode par répartition des prestations au *prorata* des services. Le passif au titre des prestations constituées constaté au bilan au 31 mars 2003 à l'égard de ces prestations s'élève à 5 947 187 $ (2002 : 5 341 842 $).

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour établir le passif au titre des prestations constituées du BSIF s'établissent comme suit :

	2003	2002
Taux d'actualisation du passif	6,13 %	5,95 %
Augmentations économiques générales	3,00 %	3,00 %

10. / CHARGES SELON LA PRINCIPALE CATÉGORIE /

	2003	2002
Ressources humaines	52 215 147 $	48 853 100 $
Perfectionnement professionnel	1 727 111	1 537 127
Déplacements	2 953 349	2 281 082
Services professionnels	1 237 072	1 297 863
Installations	5 098 288	4 878 084
Gestion/technologie de l'information	5 518 605	3 143 854
Administration	2 058 452	2 401 859
TOTAL DES CHARGES	**70 808 024 $**	**64 392 969 $**

11. / PÉNALITÉS POUR PRODUCTION TARDIVE ET ERRONÉE /

Conformément aux dispositions de la Loi sur le BSIF, le règlement sur les pénalités pour production tardive et erronée est entré en vigueur le 1er avril 2002. Aux termes de ce règlement, le BSIF impose à chaque trimestre des pénalités aux institutions financières dont les déclarations financières ou non financières comportent des erreurs ou sont produites en retard. Ces pénalités, qui ne sont pas disponibles à être dépensées par le BSIF, sont versées au Trésor. Le BSIF ne peut ni utiliser ces fonds, ni les porter au solde des liquidités disponibles. Par conséquent, les pénalités n'ont pas d'incidence sur les cotisations que le BSIF perçoit auprès de l'industrie pour couvrir ses frais d'exploitation.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le BSIF a imposé des pénalités pour production tardive et erronée totalisant 709 900 $. Il a versé 353 500 $ au Trésor et porté le solde, soit 356 400 $, à ses comptes débiteurs et créditeurs et charges à payer.

12. / DONNÉES COMPARATIVES /

Certaines données comparatives de 2002 ont été reclassées pour assurer la conformité à la présentation adoptée en 2003.

ANNEXE 1

DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS

En vertu de la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*, le surintendant doit rendre compte chaque année au Parlement de la divulgation de renseignements par les institutions financières et des progrès accomplis pour améliorer la divulgation des renseignements dans l'industrie des services financiers.

/ RÔLE DU BSIF POUR AMÉLIORER LA DIVULGATION /

Le BSIF favorise et appuie une divulgation efficace en publiant de l'information financière sur son site Web, en fournissant aux institutions des consignes sur leurs pratiques de divulgation de l'information par l'entremise de *Beyond 20/20 Inc.* et en participant aux travaux d'organismes internationaux de surveillance poursuivant des objectifs similaires.

Au cours des dernières années, le BSIF a émis des lignes directrices sur la divulgation à l'intention des institutions de dépôts, des sociétés d'assurance-vie et des sociétés d'assurances multirisques, et il a fixé des exigences minimales sur la divulgation de l'information sur les pratiques financières, ainsi que de gestion et de contrôle. Ces exigences étoffent l'information à fournir en vertu des principes comptables généralement reconnus formulés dans le *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* et dans certaines lignes directrices du BSIF. En 2002-2003, le BSIF a examiné un échantillon de rapports annuels d'institutions financières pour évaluer le degré de respect des lignes directrices. Voici les conclusions de cet exercice :

- Presque toutes les institutions de dépôts examinées respectent les exigences de divulgation quantitatives. De façon générale, le niveau et la qualité de la divulgation se rapportant aux pratiques de gestion et de contrôle des risques, surtout sous l'angle de la participation du conseil d'administration, ont augmenté. Par contre, il y a lieu d'améliorer la divulgation de l'information qualitative sur la gestion et le contrôle des risques de la part des banques et des sociétés de fiducie;

- Dans l'ensemble, les sociétés d'assurance-vie respectent la ligne directrice du BSIF sur la divulgation de l'information et ont amélioré la divulgation de l'information sur les risques depuis le dernier examen poussé, effectué en 1999-2000. Même si l'information divulguée sur les risques associés aux provisions techniques est meilleure, on pourrait améliorer davantage la divulgation touchant les méthodes de gestion et de contrôle d'autres types de risques.

- Les assureurs multirisques respectent les exigences minimales du BSIF sur la divulgation des placements, des provisions techniques et, sauf quelques exceptions, des analyses de sensibilité des taux d'intérêt. La divulgation de l'information sur les pratiques de gestion et de contrôle des risques n'a pas été évaluée puisque l'état annuel soumis au BSIF n'en traite pas. Ces divulgations qualitatives feront l'objet d'un examen sur place de la part du BSIF.

La démutualisation de plusieurs grandes sociétés d'assurance-vie en 1999-2000 a ajouté au besoin de comprendre les rouages du marché et d'appliquer la discipline qui lui est propre. Devant le succès du colloque d'information pour les analystes tenu à la fin de 2000, le BSIF et l'Institut Canadien des Actuaires ont élaboré un modèle de divulgation des gains et des pertes annuels selon la source. Le modèle a récemment été soumis à la Direction des normes de pratique de l'Institut Canadien des Actuaires, et il est question d'exiger la divulgation publique de la source des bénéfices à compter de l'exercice 2004. Bon nombre d'importantes sociétés canadiennes d'assurance-vie font état de la valeur intrinsèque.

Sur la scène internationale, le BSIF participe aux travaux du groupe de la transparence (Transparency Group) du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et surveille ceux du groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (Task Force on Enhanced Disclosure) de l'AICA. Ces deux groupes cherchent à promouvoir la discipline du marché, notamment en élaborant des consignes sur les pratiques exemplaires de divulgation. En outre, le groupe de la transparence effectue des sondages périodiques sur la teneur des rapports annuels des grandes multinationales bancaires et participe à un projet du Comité international de normalisation de la comptabilité visant à améliorer la divulgation relative aux activités financières. Les résultats de leurs sondages de 2001 sur la divulgation, qui reprenaient ceux des grandes banques canadiennes, montrent que les multinationales bancaires ont étoffé la divulgation de l'information sur les politiques comptables et de présentation, la structure des fonds propres et le risque inhérent. Il serait toutefois possible d'en faire autant en ce qui touche la modélisation du risque de crédit, les dérivés du crédit et l'atténuation du risque de crédit.

ANNEXE 2

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET RÉGIMES DE RETRAITE RÉGLEMENTÉS PAR LE BSIF

	Nombre [1]	Actif [2, 3] (Millions)
Banques		
Canadiennes	16	1 645 618 $
Filiales de banques étrangères	32	85 425 $
Succursales de banques étrangères	21	25 916 $
Sociétés de fiducie et de prêt		
Appartenant à des banques	30	197 912 $
Autres	34	9 720 $
Associations coopératives de crédit	7	11 983 $
Sociétés d'assurance vie		
À propriété canadienne	42	325 091 $
Succursales de sociétés étrangères	55	27 986 $
Sociétés de secours mutuels		
À propriété canadienne	13	6 201 $
Succursales de sociétés étrangères	10	1 035 $
Sociétés d'assurances multirisques		
À propriété canadienne	89	48 068 $
Succursales de sociétés étrangères	102	21 163 $
Régimes de retraite	1 205	90 656 $

1 Au 31 mars 2003. Comprend les institutions en voie de liquidation ou de cessation et celles dont les activités se limitent à l'administration des activités courantes. On trouvera la liste des institutions réglementées par le BSIF sur le site Web de ce dernier, à l'adresse http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/institutions.asp. 2 Au 31 mars 2003 si les données sont disponibles; sinon, au 31 décembre 2002. 3 L'actif total des industries réglementées par le BSIF ne correspond pas à la simple somme des montants indiqués. Les chiffres portant sur les institutions qui fournissent des données consolidées peuvent inclure ceux concernant des filiales dont l'actif peut aussi être compris dans une autre catégorie.

BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Le BSIF est heureux de répondre à toute question concernant son rôle et ses attributions, et à toute demande de renseignements au sujet des régimes de retraite fédéraux. Il y a plusieurs façons de communiquer avec nous.

Service de téléphone sans frais

Le BSIF a un numéro de téléphone sans frais destiné aux demandes de renseignements. Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est). Vous pouvez nous joindre au 1-800-385-8647 ou au (613) 990-6011 (appels locaux d'Ottawa et de Gatineau).
Courriel : extcomm@osfi-bsif.gc.ca

Internet

L'adresse du site Web du BSIF est la suivante : www.osfi-bsif.gc.ca. Notre site donne accès de façon opportune à une vaste gamme de renseignements et de documents, y compris des discours, des communiqués, des lignes directrices, la législation, des énoncés de principe, des bulletins, des renseignements financiers et la liste complète des institutions financières et des régimes de retraite que nous réglementons.

Publications

On peut généralement obtenir les publications du BSIF sur notre site Web (www.osfi-bsif.gc.ca) ou en communiquant avec le : Service de diffusion des publications
Bureau du surintendant des institutions financières
255, rue Albert, 13e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7555
Télécopieur : (613) 952-8219
Courriel : pub@osfi-bsif.gc.ca

BUREAUX DU BSIF

Siège

255, rue Albert,
13e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0H2
Téléphone : (613) 990-7788
Télécopieur : (613) 990-5591

Montréal

200, boul. René-Lévesque Ouest,
Bureau 903
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : (514) 283-4836
Télécopieur : (514) 496-1726

Toronto

C.P. 39,
121, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3T9
Téléphone : (416) 973-6662
Télécopieur : (416) 973-7021

Vancouver

C.P. 11,
1095, rue Pender Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 2M6
Téléphone : (604) 666-5335
Télécopieur : (604) 666-6717